Ma région et moi

ÉDITION TRIMESTRIELLE DE LA RÉGION RÉUNION
JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2008 /// **N° 07**

REGION REUNION
VALORISONS NOS ATOUTS

DOSSIER :
ÉDUCATION, FORMATION, MOBILITÉ, PRIORITÉS POUR LA RÉGION

ÉNERGIE, LA RÉUNION TERRE D'AVANT-GARDE

BIODIVERSITÉ : L'OUTRE-MER, UN EXEMPLE POUR L'EUROPE

L'AUDIOVISUEL, UN SECTEUR EN PLEIN ESSOR

EMBALLAGE RECYCLABLE

SOMMAIRE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Énergie • Nouvelles actions pour le PRERURE 4
• La mer : source d'énergie 5
• Objectif 100% de chauffe eau solaire 6
• La Réunion : terre d'avant-garde 7
Biodiversité • L'outre-mer : un exemple pour l'Europe 8
• Un séminaire constructif 9
Environnement • Tous concernés par la protection de l'environnement 10
Aménagement • La prévention des risques inondations 11
Route des Tamarins • Le rendu de l'audit financier 12
• Somin tamarin : un succès 13
Déplacements • Financement du pont de la Rivière Saint-Étienne 14
La route du littoral : sécurisation et consultation 15
Tram train • Une mascotte et un marathon 16

DÉVELOPPEMENT ET ÉPANOUISSEMENT HUMAINS

Lycées • Saint-André III devient Mahatma Gandhi 17
Formation • Les formations dans le domaine médico-social 18
Culture • Le prix régional Alain Peters remis lors du Sakifo 19
Identité • Lofis la lang / l'Office de la Langue page 20
• MCUR : une année 2008 très constructive 21

DOSSIER : LA FORMATION : UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGION

La formation : base du développement 22
Actions contre l'illettrisme et le décrochage scolaire 23
Construction et aménagement des lycées 24
Rentrée 2008 : ouverture de nouvelles filières 25
Les aides régionales aux lycéens 26
La Région accompagne l'Université 27
La mobilité : un élément de la formation 28

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ruralité • La Région soutient les manifestations économiques 29
TIC • Vers le haut débit 30
Audiovisuel • Un secteur en plein essor 31
Codéveloppement • Région et AFD partenaires d'un codéveloppement durable et solidaire 32
COI • sécurité alimentaire et énergie 33
Recherche • Un partenariat pour l'antenne de réception satellite 34
• Un programme de recherches pour une Réunion d'excellence 35
Économie • De la tradition à la modernité : la filière vacoa 36
Tourisme • Les assises du tourisme 37
• L'octroi de mer et les produits de première nécessité 38
• L'octroi de mer et la TVA 39

MA RÉGION, MA MICRORÉGION ET MOI

Région Est 40
Région Nord 41
Régions Ouest et Sud 42-43

TRIBUNE LIBRE DES GROUPES POLITIQUES

UFR – UMP – PS 44
Alliance / Free Dom – nouveau PS 45

RÉTROSPECTIVE

L'activité de la Région en images 46-47

CONCOURS SAR 2008 • Aménagement du territoire : le concours lancé par la Région 48

MA RÉGION et moi : Magazine gratuit édité par **le Conseil Régional de La Réunion**
Directeur de la publication : Idriss Omarjee • **Rédactrice en chef :** Dominique Besson
Photographe : René Carayol • **Graphiste** : Guillaume Seghi • **Conception :** service communication Région Réunion
Impression : La NID • **Diffusion :** La Poste • **Tirage :** 285 000 exemplaires • N° ISSN : 1955-0030 • Dépôt légal : 2755 – septembre 2008

Conseil Régional de La Réunion : Hôtel de Région Pierre Lagourgue – Avenue René Cassin – Moufia – BP 7190 – 97719 Saint-Denis Messag CEDEX 9
Téléphone : 02 62 48 70 00 • Télécopie : 02 62 48 70 71 • Courriel : dominique.besson-soubou@cr-reunion.fr • site internet : www.regionreunion.fr

Face à l'ampleur de la crise qui s'annonce, l'indispensable union sur l'essentiel

Crise économique mondiale dont les répercussions vont se faire sentir au quotidien dès les prochaines semaines, et durera longtemps ; crise alimentaire mondiale qui continue à frapper les pays notamment les plus pauvres, événements climatiques majeurs qui frappent les Antilles et la côte Est américaine, déficit financier français qui va impacter le budget de la nation pour 2009, augmentation du coût des matières premières tant au niveau national que local, baisse du pouvoir d'achat... La Réunion est confrontée simultanément à des difficultés considérables et cette perspective provoque morosité et angoisse chez les Réunionnais.

C'est dans ce contexte mondial difficile, entraînant de nombreuses incertitudes, que s'est déroulée la rentrée scolaire 2008-2009. L'école, la formation sont deux priorités pour la Région, car elles restent des facteurs de promotion sociale et d'insertion professionnelle. Mais l'avenir est frappé d'incertitudes : quelles vont être les conséquences, pour les élèves, du non remplacement de nombreux enseignants ? Avec un taux de chômage de près de 30 %, quelles sont les perspectives pour ces jeunes générations, surtout si les conditions ne sont plus remplies pour leur permettre d'aller se confronter à l'extérieur et acquérir une expérience professionnelle en mobilité ?

Ce sont les mêmes incertitudes qui se posent dans le domaine du développement économique : quelles vont être les conséquences de l'application des Accords de Partenariat Économique ? La future loi pour l'outre-mer, dont l'examen par les parlementaires est à nouveau repoussé, permettra-t-elle à l'ensemble de l'économie réunionnaise de se développer ? La réforme du dispositif de défiscalisation permettra-t-elle de redynamiser le logement social ou participera-t-elle à l'aggravation de la crise ?

Pour sa part, la Région, a mis en place les stratégies qui vont permettre à La Réunion d'affronter ces défis dans de meilleures conditions. Ce sont par exemple les démarches engagées dans le domaine de la formation et de l'emploi : la création d'une école de masseurs kinésithérapeutes, (désormais ouverte) qui va permettre l'accès à l'emploi de nombreux Réunionnais, d'un centre de formation aux métiers de l'automobile et du transport (dont l'ouverture est prévue pour la prochaine rentrée scolaire), d'un centre hospitalier universitaire, ce qui est prépondérant au moment où le nombre de médecins ne cesse de diminuer dans l'outre-mer en général et à La Réunion en particulier... Ce sont aussi les expériences menées pour le chantier de la route des Tamarins, avec la mise en place de formations permettant à des jeunes d'occuper les emplois créés. Une expérience qui d'ailleurs, sera reconduite pour la construction du tram train. Cela va générer des milliers d'emplois notamment dans le secteur du BTP.

Il convient d'ailleurs de noter que c'est par la commande publique, et notamment celle de la Région que le BTP a connu un tel essor. Et l'inquiétude des salariés de ce domaine est réelle : si les perspectives de construction de grands travaux restent, pour l'instant, relativement avérées, celles liées à la construction de bâtiments (logements sociaux, par exemple), ne sont pas assurées. D'autres secteurs vont, à leur tour, créer de l'activité : c'est par exemple le cas pour les énergies renouvelables, les métiers liés à l'innovation, aux nouvelles technologies, à la protection de la nature, à l'environnement notamment avec le parc naturel, Ce sont-là des axes que la Région, depuis 10 ans, a identifié comme étant porteurs de développement durable.

Que ce soit dans le secteur de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la préservation de l'environnement, des déplacements, des nouvelles technologies... la Région apporte sa contribution pour relever ces défis. Mais il serait illusoire et irresponsable de penser que seule l'action de la Région y apportera une réponse. Les défis sont aujourd'hui d'une telle ampleur, qu'ils nécessitent une action globale et collective, cohérente et clairement identifiée et chiffrée. Chacun au niveau de responsabilité où il est, doit prendre conscience du moment décisif que vit La Réunion.

Toute décision que La Réunion va devoir prendre doit, préalablement, faire l'objet d'un diagnostic partagé. Les solutions doivent être clairement analysées, afin que les conséquences directes ou indirectes, à moyen et long terme, n'impactent pas toute perspective de développement. C'est le cas du tourisme, mais c'est aussi la question des dispositifs d'insertion, comme le RSA, la question du pouvoir d'achat des Réunionnais, impliquant la question de la fiscalité avec l'octroi de mer ou la TVA...

Toutes ces questions doivent être réglées dans le cadre d'une approche globale et cohérente, tout en prenant en compte leur urgence.

La Réunion, dans les moments graves de son histoire, a su faire preuve de lucidité et franchir ces étapes décisives, par l'union sur l'essentiel. Gageons qu'elle pourra, à nouveau, le faire.

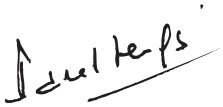

Paul Vergès

Président de la Région Réunion

POUR ALLER PLUS LOIN
SITE INTERNET : www.arer.org

Un pas de plus dans le domaine des énergies renouvelables

Pour atteindre l'objectif d'autonomie en production électrique à l'horizon 2025, la Région a mis en place, en 2002, le Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE). Son programme d'actions comporte aujourd'hui 5 nouvelles fiches.

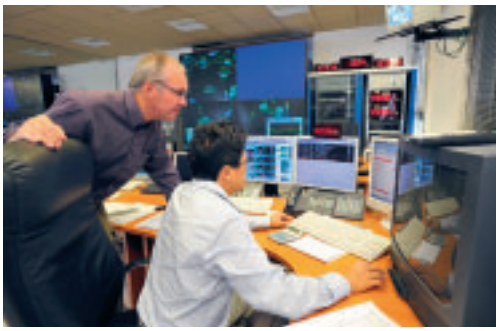

Ces fiches ont été présentées le 30 mai dernier au comité de pilotage du PRERURE, ouvert aux institutions, organismes de recherches, professionnels du secteur etc. L'occasion pour les acteurs du secteur, EDF, ADEME, Observatoire de l'Énergie de faire le point sur les avancées et le chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'autonomie énergétique.

Les nouvelles fiches sont axées sur :

- La fiche mix énergétique qui définit des scénarii sur les prospectives de consommation et de demande d'énergie, de développement des énergies renouvelables, de stockage et de transport de l'énergie.
- La fiche stockage a pour objectif de travailler sur la régulation des énergies intermittentes. C'est aussi le projet PRINCESSE (Photovoltaïque sur Réseau Insulaire Couplé à l'Éolien et Sécurisation du système) programme de recherches interîles, lancé en 2007 en partenariat avec la Martinique et la Guadeloupe.
- La fiche droit à l'expérimentation reprend les propositions de la Région de 2007 et celles proposées lors du Grenelle de l'environnement
- La fiche énergies de la mer permettra de travailler sur l'énergie des courants, de la houle, l'énergie thermique des océans (voir page suivante).
- La fiche serre agrisolaire vise à mettre au point un concept combinant la production agricole et la production solaire.

La Réunion à la place 2e et 3e européenne pour le solaire et le photovoltaïque

L'ARER et l'Observatoire de l'énergie ont réalisé un état des lieux du solaire à La Réunion sur 17 ans. Il montre ainsi, par exemple, que, au niveau de la filière solaire thermique, à l'échelle de l'Europe, Chypre, l'Autriche et la Grèce sont les trois premiers au classement en terme de ratio de surfaces totales installées par habitant. La Réunion se situe en seconde place par rapport à ce classement (418 m²/1 000 habitants).

Pour la filière système photovoltaïque, à l'échelle de l'Europe, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas sont les premiers au classement européen en terme de puissance totale installée par habitant. La Réunion se situe en 3e position par rapport à ce classement (5,9 Watt crête/habitant). La Réunion est une île, une région ultrapériphérique et ce classement est réalisé au niveau des États, ce qui laisse donc voir l'avance de notre île dans ce domaine.

Ces filières sont les fers de lance du projet d'autonomie énergétique électrique 100 % renouvelable lancé par le président du conseil régional en 1999, un objectif animé par l'ARER depuis sa création en 2000, et soutenu par tous les acteurs économiques et socioprofessionnels de l'Énergie et du Solaire. Pour en savoir plus : www.arer.org

L'eau froide des profondeurs pour alimenter les climatiseurs...

À 500 ou 1000 mètres de profondeur, l'eau de l'océan Indien est à 5°. En surface, elle est beaucoup plus chaude. L'idée est donc d'utiliser ce différentiel de température pour le transformer en énergie ; et cette énergie va être utilisée à son tour, pour alimenter (en froid), les climatiseurs des bâtiments situés en bord de mer, notamment au Port ou à Saint-Denis : bureaux, pôles industriels et pêcheries, aéroport, futures grandes zones hôtelières et administratives... En effet, la pente côtière est assez faible, ce qui facilite le transport de cette énergie. C'est ce que l'on appelle la technologie de froid naturel. Elle représente un intérêt évident pour des îles comme la nôtre : elles sont situées dans la ceinture tropicale, donc l'eau est chaude. Elle est déjà utilisée à Bora-Bora, l'une des îles Sous-le-Vent de l'archipel de la Société en Polynésie, dans un grand hôtel. (Pour en savoir plus : www.arer.org)

Le Syndicat des Énergies Renouvelables en visite à La Réunion

Le dynamisme de La Réunion, les avancées enregistrées en matière de développement des énergies renouvelables et l'orientation du Conseil Régional visant à conduire La Réunion vers l'autonomie énergétique à l'horizon 2025 sont autant d'éléments qui ont conduit le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) à organiser cette année une visite de presse réunissant les principaux médias nationaux.

Le Président du SER, André Antonili, a souligné que les objectifs arrêtés par le Grenelle de l'Environnement sont plus ambitieux pour l'Outre-mer que pour le reste de la France. Pour lui, en matière d'énergies renouvelables, l'objectif visé dans les DOM est l'utilisation à 50 % des énergies renouvelables à l'horizon 2020. La Région Réunion, a-t-il précisé, est exemplaire en tant que pionnière en matière d'énergies renouvelables.

UNE PREMIÈRE NATIONALE POUR EDF : livraison d'un bâtiment à énergie positive

La Région a lancé, en 2006, un appel à projets pour soutenir la mise en place d'installations photovoltaïques. L'objectif était d'attendre la production de 5 MWc. Menée en partenariat avec l'ADEME, cette opération a pu bénéficier de financements de l'Union européenne. L'expérience a été renouvelée en 2007. Cela s'est concrétisé par un nouvel appel, avec cette fois, l'objectif de permettre la réalisation de 6 MWC d'installations photovoltaïques. Et le nombre de projets déposés a été tel qu'il est prévu d'atteindre 10 MWc. Là aussi, les opérations d'installations vont bénéficier d'un cofinancement du FEDER et de la Région dans le cadre du Programme Opérationnel 2007-2010.

C'est donc dans ce cadre que les nouveaux bâtiments du Pôle Opérateur de Réseaux de EDF, situés au Port, ont été inaugurés le lundi 16 juin 2008. Un équipement qui permet de conforter la place de leader international de La Réunion dans le domaine du photovoltaïque, énergie dont les potentialités sont considérables.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

ARER : Le budget de l'ARER est de 1,7 M€, participation de la Région : 575 000 €, le solde étant réparti entre l'ADEME ; l'EDF, la CIVIS, la CIREST, les communes de Saint-Leu, Saint-Paul, Sainte-Suzanne, Le Port, Bras-Panon, enfin le CHD, les membres associés.

Convention État / ADEME / Région et EDF : Dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, poursuite du partenariat en faveur de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la gestion des déchets industriels.

Valorisation énergétique des effluents de la Distillerie Rivière du Mat : aide de la Région de 41 826 € pour le projet l'usine de Beaufonds (cofinancement d'OSEO Innovation).

Objectif : 100 % de logements équipés en chauffe-eau solaires

La Région aide les bailleurs sociaux dans leurs opérations d'équipement de logements en chauffe-eau solaires. L'objectif est d'atteindre les 100 % de logements équipés.

Suite à la mise en place du crédit d'impôt pour les logements en accession à la propriété, et conformément aux orientations des Programmes Opérationnels Européens, la Région et ses partenaires ont décidé de réserver les subventions d'installation de chauffe-eau solaire aux logements locatifs sociaux. Les bailleurs sociaux prennent en charge 20 % du coût de l'opération, les 80 % restant sont financés à parité par la Région et par l'Europe (50 % chacun des 80 % du coût total). Dans l'attente de la validation administrative européenne, la prise en charge se fait par l'ADEME.

A Saint-Benoît

opération Promocanne : 87 logements, aide de la Région : 124 489 €, aide de l'ADEME du même montant, le solde, 62 244 € étant à la charge de la SEMAC.

opération Athéna : 63 logements, aide de la Région : 71 130 € ; aide de l'ADEME du même montant, 35 565 € étant supportés la SIDR

A Bras-Panon

opération Fleur de Vanille 2 : 77 logements, aide de la Région de 100 602 €, aide de l'ADEME à la même hauteur, le solde 50 301 € étant à la charge de la SEMAC

A Saint-André

bâtiments Erythrine 1, 2 et 3: 37 logements, aide de la Région de 33 742 €, aide de l'ADEME du même montant, le solde 16 870 € à la charge de la SIDR ; puis versement d'une aide complémentaire pour le permettre un nouveau dimensionnement des installations afin de répondre aux besoins des familles : 6 520 €.

A Saint-Denis

résidence le Tamariniers : (44 logements), aide de la Région de 47 250 €.

programme Barbade (28 logements), aide de la Région de 36 970 €, même aide de la part de l'ADEME, le solde (18 485 €) étant pris en charge par la SIDR.

programme Paille-en-queue (32 logements) : aide de la Région de 50 803 €, aide de l'ADEME du même montant, la SIDR versant le solde (25 401 €).

programme Îlot Saint-Jacques : 101 logements, aide de la Région 161 000 €, aide de l'ADEME du même montant ; solde à la charge de la SODIAC : 94 540 €.

A La Plaine des Palmistes

groupe Cascades : 12 logements, aide de la Région de 14 809 €, aide de l'ADEME du même montant.

A Saint-Louis

programme Yoshito (39 logements) aide de la Région de 60 111 €, aide de l'ADEME du même montant, contribution de la SODEGIS : 30 055 €.

programme Centre ville (54 logements) ; aide de la Région : 70 642 €, aide de l'ADEME du même montant ; contribution de la SODEGIS : 35 321 €.

A Saint-Pierre

programme Trois Cheminées (48 logements), aide de la Région de 69 701 €, aide de l'ADEME du même montant, participation de la SODEGIS de 34 850 €

programme Saint-Étienne et Clos Saint-Étienne (53 logements), aide de la Région : 84 374 €, aide de l'ADEME du même montant, solde à la charge de la SODEGIS : 42 187 €.

A Saint-Leu

programme Fabrique d'allumettes 3 (30 logements) : aide de la Région 48 000 €, aide de l'ADEME du même montant ; solde 36 102 € à la charge de la SODEGIS.

A La Possession

opération Café Moka et l'opération Santorin : 44 logements, aide de la Région 69 103 €, aide de l'ADEME du même montant, solde à la charge de la SIDR : 34 551 €

Développement durable
La Réunion, terre d'avant-garde

Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, en visite à La Réunion, a souligné l'avance considérable que notre île détenait dans le domaine du développement durable, des énergies renouvelables, de la protection de la biodiversité et de l'intraculturalité.

Les actions de la Région Réunion dans le domaine du développement durable sont nombreuses. C'est ce qu'a pu constater Jean-Louis Borloo, lors de sa venue à La Réunion :
Route des Tamarins, tram train, MCUR (maison des civilisations et de l'unité réunionnaise), nouvelle route du littoral lui ont ainsi été présentés, énergies renouvelables, domaine dans lequel La Réunion est en pointe : **avec plus de 37 % de la production électrique fournis par les énergies renouvelables, La Réunion est un exemple.**

Des réalisations et des projets qui visiblement ont impressionné Jean-Louis Borloo. Il a déclaré « aimer infiniment cette île et ses habitants », à tel point que La Réunion est son « deuxième village », car ici « tout est beau (...). La Réunion mérite d'être plus connue ». Non seulement à cause de sa nature, « à la fois puissante et douce », mais aussi par les réalisations de ces habitants : « En terme de développement durable, La Réunion reste un exemple pour la métropole, la vitrine du monde ».

Soulignant au passage que l'État allait multiplier par 5 ses efforts dans le domaine du transport public collectif, il a ainsi rendu un vibrant hommage à la politique menée par la Région Réunion : dans le domaine culturel, avec la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise, symbole de cette Réunion qui « tourne le dos au communautarisme » et « aux affrontements cultuels », qui fait que « La Réunion mériterait d'être mieux reconnue dans le monde ».

Hommage aussi à l'action de la Région dans le domaine de la protection de la biodiversité. Si l'État a pris en compte « le capital financier », puis le « capital humain », il s'agit maintenant de prendre à bras-le-corps la question du « capital planète » mais celui-ci « reste encore à financer ». Là encore, il soulignait l'avance prise par La Réunion.

Un siècle d'avance

Jean-Louis Borloo rappelait que dans tous les domaines du développement durable : « La Réunion a un siècle ou un siècle et demi d'avance sur le monde (...). La Réunion, une région, un département peut être un exemple pour la métropole », elle peut « à l'évidence, proposer son expérience ». Pour le ministre, devant l'évolution du monde, il convient aujourd'hui de « changer de modèle. Et s'il y a un endroit au monde où l'on peut réussir ce défi, c'est bien ici, à La Réunion ». Et de préciser « La Réunion est d'avant-garde » tant sur le plan humain, économique, politique, écologique. D'ailleurs, concernant l'objectif d'autonomie de production électrique à l'horizon 2025, le ministre soulignait que, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il était « déterminé à soutenir cette ambition », car pour lui, notre île « propose les conditions nécessaires à cette autonomie ».

Convergences

La convergence des forces réunionnaises sur le thème du développement durable et des énergies renouvelables est réelle. « GERRI est un bébé qui a beaucoup de papas » plaisantait le ministre Borloo, en soulignant que La Réunion offrait une opportunité unique : celle de voir tous les acteurs rassemblés autour d'un défi et engagés pour « réussir ce pari magnifique qu'est l'objectif d'autonomie énergétique en 2025. Je suis fier de ce qui se passe à La Réunion ». Il rappelait les défis qui se posent, notamment pour la France dans sa tentative de réduire les émissions de CO2. « Si la France est le premier pays industriel qui peut y parvenir, La Réunion, de par sa taille, avec bientôt un million d'habitants,- et c'est une taille significative, a déjà réuni toutes les conditions tout pour y parvenir. A La Réunion, c'est un Grenelle permanent ».

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

L'outre-mer, un exemple pour l'Europe

Le séminaire « L'Union européenne et l'outre-mer : stratégies face au changement climatique et à la perte de la biodiversité » s'est terminé sur de nombreuses notes d'espoir : un deuxième séminaire, en 2010, aux Canaries.

Et un objectif commun partagé et salué par tous : l'outre-mer, exemple pour l'Europe, peut arriver à une réduction de 100 % à l'horizon 2050 des émissions de CO2, l'Europe et les pays industrialisés ayant fixé cet objectif à 50 %

Paul Vergès,
président du conseil régional de La Réunion

Il devait rappeler que notre génération était la dernière générations qui pouvait éviter la catastrophe : si nous n'agissons pas, nous irons vers l'effondrement de notre civilisation. C'est donc une véritable course de vitesse qui est aujourd'hui engagée.

« À La Réunion, les carburants fossiles et les voitures individuelles sont les deux principales importations. C'est du suicide organisé dans l'enthousiasme ». Il traçait un parallèle entre les pays du G8 qui se réunissaient au même moment, dans l'hémisphère Nord et qui se sont engagés à réduire leurs émissions de CO2 de 50 % d'ici à 2050. La Réunion et l'outre-mer, peuvent donner l'exemple dans ce sens. « Nous proposons 100 % de réduction des émissions de CO2 à l'horizon 2050 ».

Paulino Rivero,
président du gouvernement des Canaries.

Regrettant de l'avoir pas pu participer à ce premier séminaire, dont il a souligné l'importance, le président du gouvernement des Canaries proposait que les Canaries accueillent la 2e édition de cette conférence en 2010.

Lionel Teihotu,
ministre de l'environnement et des affaires foncières du gouvernement de Polynésie

Soulignant l'importance de ce séminaire, il rappelait que ce séminaire avait permis d'instaurer de nouveaux rapports entre l'outre-mer européen et l'Europe et appelait à la création d'un fonds européen plus conséquent pour la biodiversité.

Clive Stanbrook,
président de l'Association des pays et territoires d'outre-mer

Il soulignait l'importance de la réunion, qui s'est traduite non seulement par le nombre de participants au séminaire, mais par la volonté manifestée par les Canaries de continuer dans cette voie.

Ladislav Miko,
directeur de la protection de l'environnement naturel à la direction générale de l'environnement de l'Union européenne

Il saluait les résultats excellents de la conférence, le niveau des contributions apportées, les échanges effectués.

Pour lui aussi, il faudra profiter de la dynamique enclenchée et poursuivre les actions, rencontres afin de parvenir, rapidement, à des résultats tangibles.

Claudia Wiedey,
ambassadeur et cheffe de la délégation de la commission européenne à Maurice, aux Comores et aux Seychelles

Cette première rencontre entre l'Europe et l'outre-mer est à confirmer, d'autant plus la Commission européenne est ouverte à l'apport des îles, celles-ci représentant un atout considérable pour l'Europe.

Ahmed Djoghlaf,
secrétaire exécutif de la convention sur la diversité biologique

Dans un discours plein d'humanisme et d'humour, il devait évoquer la notion humaine de la diversité biologique, celle-ci ne se résumant pas seulement aux espèces animales et végétales. Et cette diversité, elle est au cœur de l'outre-mer. Il a même évoqué la créolité qui se trouve dans toutes les activités de la vie humaine. Et de conclure sur un appel à l'espoir : « Préservons la vie, celle d'aujourd'hui, celle de demain, celle de toujours ».

Julia Marton-Lefèvre,
directrice générale de l'UICN

l'UICN est pleinement consciente de l'importance exceptionnelle de la biodiversité dans l'outre-mer européen lorsque l'on compare avec l'Europe continentale. Elle précisait qu'il y a nécessité d'améliorer l'accès aux mécanismes financiers globaux, européens et régionaux. Elle a précisé que l'UICN allait travailler avec tous sur le suivi de cette conférence.

Yves Jégo,
secrétaire d'État à l'outre-mer

Évoquant la prise de conscience qui est en train de s'opérer, il soulignait que cela allait obligatoirement entraîner des remises en questions dans un certain nombre de domaines. Il rappelait que les outre-mers étaient une carte majeure dans la mobilisation pour la biodiversité et pouvaient être ceux d'où viennent les solutions.

POUR ALLER PLUS LOIN
SITE INTERNET :
www.regionreunion.com

La Déclaration de Saint-Denis : le premier pas d'une longue marche

A l'issue du séminaire, les participants ont adopté la Déclaration de Saint-Denis : celle-ci comprend 17 points. Leur application correspond parfaitement à la stratégie de développement de La Réunion, telle qu'élaborée par la Région. En effet, elle repose sur l'ouverture sur le monde, l'application d'un codéveloppement durable et solidaire, à l'échelle non seulement de l'océan Indien, mais à celui des îles du monde, toutes confrontés à des défis similaires : progression démographie, impacts des changements climatiques, mondialisation des échanges dans un univers où la technique et la technologie sont incontournables.

S'il convient toujours de penser globalement pour agir localement, cette réflexion et cette action sont maintenant partagées par une immense majorité d'îles. Sentinelles de l'Europe, dans l'observation des effets des changements climatiques et les stratégies d'adaptation, elles abritent la plus forte biodiversité animale, végétale et humaine. Et elles n'ont pas les moyens, seules, de répondre à ces défis. Ce qui implique obligatoirement un renforcement des actions de codéveloppement, une redéfinition des stratégies entre l'Europe et ces 47 pays d'outre-mers. L'approbation de cette Déclaration marque donc le premier pas d'une longue marche : celle de la construction d'un véritable développement durable et solidaire. Pour sa part, la COI (commission de l'océan indien) s'est également engagée par une déclaration.

LA RÉGION ADHÈRE AU CLUB VILLES TERRITOIRES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Suite au colloque sur l'adaptation au changement climatique, tenu en Martinique en présence du Docteur Pachaury, Président du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la mission climat de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) s'est associée à l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) et Météo France pour lancer le club Villes, Territoires et Changement Climatique (ViTECc). Cette initiative s'inscrit dans un programme international de recherche sur les impacts du changement climatique et leurs implications sur la gestion des structures. Il était donc tout naturel que la Région adhère au Club, non seulement parce que les sujets abordés sont au cœur même de sa politique mais aussi parce que le fondateur de l'ONERC est Paul Vergès. La Région a été la première collectivité réunionnaise à adhérer au Club.

Principe de neutralité carbone : 11 000 arbres plantés à L'Étang-Salé et à Madagascar

Il était tout à fait légitime de compenser les émissions de CO2 provoquées par la venue à ce séminaire international portant sur la protection de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques. En effet, les quelques 450 participants ont pris l'avion, pour se rendre dans l'île. Ou pour les Réunionnais, l'automobile. Les rejets de CO2 ont donc été importants. Aussi, afin d'être compensées, les organisateurs ont décidé la plantation de plus de 11 000 arbres. C'est ce que l'on appelle le principe de la neutralité carbone. Rappelons que le CO2 est un gaz responsable du changement climatique. L'ONERC (Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique), la Région Réunion, l'UICN, et l'ADEME ont proposé à l'ONF (office national des forêts) et à l'association Planète urgence de procéder à la plantation d'arbres : plus de 11 000 arbres vont être plantés : 1 125 à l'Étang-Salé et 10 000 à Madagascar. Un chèque de 8 500 € a été remis à l'ONF pour la plantation de l'Étang-Salé, un d'un montant de 10 000 € à Planète urgence pour son action à Madagascar.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ : L'AFFAIRE DE TOUS

La Région a demandé à ce que la protection de la biodiversité réunionnaise figure dans les documents européens couvrant la période 2007-2013. L'objectif est une meilleure protection de la biodiversité : c'est notamment le soutien au Parc national et la Réserve naturelle marine. Le financement est réparti entre le FEDER (Europe : 2,5 M€), l'État (3,5 M€), la Région (0,333 M€) et le Département (0,681 M€).

Aide aux entreprises, associations et collectivités pour la protection de l'environnement

La Région aide les entreprises en matière de protection de l'environnement. Elle a fait intégrer ce chapitre au sein du FEDER (aide de l'Europe).

C'est donc dans ce cadre que s'inscrit les actions de soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie. Il s'agit d'une aide cofinancée par l'Europe aux projets présentés par les entreprises, associations, collectivités, chambres consulaires, établissements publics etc.

Les taux de subvention sont modulés en fonction de la taille de la structure, du niveau de gestion du déchet (réduction à la source, valorisation, traitement local, export ou stabilisation) et de la nature du projet (projet individuel ou création de filière). La subvention est plafonnée à 1 million d'euros par projet.

La participation de l'Europe à cette opération (FEDER) est de 7 M€, celle de la Région de 4,667 M€.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Récifs coralliens : approbation du cadre d'intervention FEDER (programme européen), pour le retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines.

Réserve naturelle marine : pour les équipements, participation de la Région : 8 %, du Département : 8 %, de l'État 24 % ; de l'Europe 60 % (Montant global : 1,043 M€.) ; Partenariat avec l'association Réserves Naturelles de France : 1 500 € ; GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion : participation de la Région : 238 000 €.

Véhicules hors d'usage : aide de la Région aux structures intercommunales pour l'enlèvement et le traitement des véhicules hors d'usage et des déchets métalliques : 194 226 € (35 % du montant) : 26 226 € à la CINOR, 42 000 € à chaque autre EPCI (CIREST, TCO, CIVIS, CCSud) ; pour la plateforme de broyage des VHU et autres encombrants (projets Generall autos à Saint-Louis), participation de la Région : 235 682 €, de l'Europe (FEDER) : 353 524 € et du maître d'ouvrage : 883 811 €,

Globice (Groupe Local d'Observation et d'Identification des Cétacés) : 16 054 €. (étude du grand dauphin de l'Indo Pacifique, de la baleine à bosse ; inventaire des espèces de cétacés).

Kélonia : pour le développement et l'application d'outils de suivi et de conservation de la biodiversité des tortues marines et de leurs habitats : 23 840 € (20 % du montant global), État (20 %) et Europe (60 %).

Insectarium de La Réunion : 49 000 € pour le programme d'actions 2008.

Agenda 21 interne de la Région : approbation du plan d'actions : le fonctionnement éco responsable de la collectivité, rendre la Région exemplaire dans le domaine de l'usage et la promotion du numérique, soutenir les actions des agents dans le domaine du co-développement...

CERBTP : 37 000 € à la Cellule Économique de La Réunion du Bâtiment et des Travaux Publics pour le traitement des déchets de chantiers et aide au fonctionnement.

Amiante : aide exceptionnelle pour exportation d'amiante par avion (15 tonnes). Participation de la Région : 99 750 €, à la demande des services de la préfecture.

Plaquette : pour la plaquette Préserver La Réunion : mode d'emploi éditée par les éditions Nathan : 49 000 €. La plaquette sera diffusée aux lycées à la rentrée de février 2009.

Agora : participation de la Région : 260 000 € sur un budget global de 1,22 M€

Eau : échange de foncier entre la commune de Saint-Leu et la Région pour la réalisation d'une station d'eau potable, d'une station de pompage et d'une aire de loisirs (4 706 €).

Centrales hydrauliques : études pour une centrale à Cilaos, aide de la Région : 1 933 €, de l'ADEME : 4 834 €, de la commune : 3 722 € ; pour l'exploitation des 2 microcentrales du Bras des Lianes, aide de la Région : 62 500 €.

Risques inondation : définir ensemble les priorités

Le PGRI, c'est le programme de gestion des risques inondations. Ce dispositif remplace le PPER (programme pluriannuel d'endiguement des ravines). Il va traiter le risque inondation dans sa globalité, en réduisant les impacts des inondations. Les actions sont définies à l'issue d'études générales sur le fonctionnement des bassins versants. Ces études se concrétiseront par la contractualisation de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) entre les collectivités territoriales concernées, l'État et éventuellement, des tiers.
A ce jour, seuls les bassins versants à risques forts pour les biens et les personnes sont éligibles au PGRI. Trois niveaux de priorité ont été définis.

Le niveau 1, celui des études opérationnelles avancées : la rivière Saint-Denis, la rivière des Marsouins, la rivière Sainte-Suzanne.

Le niveau 2 correspond aux études lancées ou en cours de lancement : la rivière des Pluies, la rivière du Mât, la rivière Saint-Étienne, la planèze Tampon/Saint-Pierre.

Le niveau 3 est celui où des études complémentaires sont à lancer : rivière des Remparts, grande rivière Saint-Jean, l'Étang Saint-Paul.
Pour la période 2007/2013, 12,4 M€ sont prévus de la part de l'État au titre du contrat de projets État Région (CPER), 17,5 millions d'euros sont annoncés par l'Europe au titre des Programmes Opérationnels Européens. Soit un total de subventions de moins de 30 M€, ce qui permettrait de financer à peine 43 M€ de travaux. La Région a demandé à ce qu'un tableau récapitulatif général soit élaboré, prenant en compte l'ensemble des points sensibles dans le domaine des risques liés à l'eau, afin que puissent élaborer des priorités.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Pierrefonds : participation de la Région au budget de fonctionnement du Syndicat Mixte de Pierrefonds pour 2008 : 176 611 €.
Gillot : adoption du cadre d'intervention. Une somme de 21,5 M€ a été inscrite dans le POE FEDER dont 10,75 M€ au titre du FEDER (50 %), 995 000 € au titre de la participation régionale (consacrée au développement de l'aéroport de Pierrefonds exclusivement).
Port : adoption du cadre d'intervention concernant le port (entrant dans le cadre du POE FEDER). Une somme de 76 M€ a été inscrite, dont 38 M€ au titre du FEDER (50 %), 14,2 M€ au titre du cofinancement de l'État (18,6 %), 50 000 euros au titre de la participation de la Région à l'étude du schéma directeur portuaire.

Révision du SAR : un partenariat renforcé

Le partenariat entre la Région et le CIRAD se poursuit dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement régional. La continuité de ce partenariat représente un coût de 4 800 € pour la Région et permettra d'appréhender les impacts spatiaux des prescriptions d'aménagement proposées. L'objectif de cette collaboration est de traduire les scénarii d'aménagement, les défis prioritaires et les moyens à mettre en œuvre définis, lors des étapes de la révision du SAR. Ce qui se dessine pour le prochain SAR, c'est l'idée de s'appuyer sur les potentiels des différentes microrégions tout en participant au développement de l'ensemble de l'île. Chaque microrégion doit avoir sa propre dynamique de développement et de création d'emplois ; un processus global de densification doit être pris en compte ; les implantations de zones d'urbanisation nouvelles doivent être guidées par des logiques spécifiques à chaque microrégion ; il faut réserver les espaces nécessaires au maintien d'une production agricole compétitive et à la protection du patrimoine naturel exceptionnel de La Réunion. Enfin, il y a nécessité de prendre en compte les pratiques culturelles et cultuelles, comme étant des facteurs essentiels pour l'appropriation par chacun des questions d'aménagement.

Présentation des résultats de l'audit

Des surcoûts inévitables pour une route indispensable

Comme elle s'y était engagée, la Région a commandité un audit sur le chantier de la Route des Tamarins, afin d'affiner la connaissance de l'origine des surcoûts. Le Président de la Région et son équipe, dans un esprit de responsabilité, assument les choix réalisés pour cette route. Ces choix ont provoqué des augmentations : procédure d'allotissement, opérations de relogement, aménagements complémentaires, approfondissement des études etc. Mais cela est loin d'être comparable au montant des augmentations liées à l'inflation : plus 270 millions d'euros. L'enseignement qu'il convient de tirer aujourd'hui est que, désormais, dans tout acte de construction et d'aménagement, il faudra intégrer ces données : inflation, augmentation des matières premières, effet isolat...

Contexte

La route des Tamarins est un ouvrage majeur structurant à l'échelle de l'île. Elle a connu depuis l'avant-projet sommaire établi en mars 2000 puis tout au long de sa réalisation, d'importantes augmentations de coûts. La livraison de cette route aura lieu au second trimestre 2009.

Objectif

L'objectif de l'audit est donc de définir et d'analyser, à tous les stages de réalisation des études et des travaux, les raisons des augmentations constatées. Il a permis de mettre en évidence les éléments marquants qui ont provoqué des coûts supplémentaires. Les sujets ont ainsi été mis en évidence : les études, le foncier et les travaux. Au cours de l'étude, le cabinet d'audit a affiné ces vecteurs : études, foncier et relogement, travaux, ouvrages d'art exceptionnels.

Parmi les conclusions révélées par l'audit :

Avant même le début des travaux, le coût avait augmenté : Entre 2000 (avant-projet sommaire) et 2005 (début des travaux), les différents postes (études, foncier, relogement, travaux, ouvrages d'art exceptionnels) ont augmenté de 127 M€ ; ceci est notamment lié aux indices travaux publics, c'est-à-dire la base de référence sur laquelle les prix sont calculés ; entre 2005 et 2006, cette augmentation a été de 21 M€, entre 2006 et 2007 de 2 M€, entre 2007 et début 2008, de 36 M€. Soit une augmentation totale de 270 M€.

L'augmentation des coûts entre 2000 et 2004 repose sur plusieurs facteurs : modifications des programmes (ajouter une aire de repos, répondre aux nouveaux critères d'assainissement des retenues d'eau) ; nécessité d'approfondir les études techniques (viaduc ou tranchée couverte de Saint-Paul).

L'effet isolat : c'est le premier chantier de cette envergure lancé à La Réunion, la concurrence étant limitée, il faut faire appel à des entreprises françaises, celles-ci n'ont pas l'habitude d'opérer dans les conditions géologiques etc. de La Réunion. Dès lors, l'effet de masse (un grand chantier entraîne généralement la baisse des coûts sur les marchés français ou européen

Le plus gros poste d'augmentation est l'inflation : plus de 270 millions d'euros supplémentaires. L'augmentation est liée à la hausse des indices de construction, eux-mêmes liés à la hausse des matières premières (le coût du baril de pétrole était

Les opérations de relogement et d'achat du foncier ont engendré un surcoût de plus de 15 M€ : cela est lié à la volonté de la Région de reloger (ou d'indemniser) les familles qui habitaient (avec ou sans titre de propriété) sur les parcelles nécessaires au passage de la route. Les familles ont été relogées dans des conditions nettement améliorées.

Les travaux supplémentaires, les modifications dans les programmes ont représenté un coût supérieur de 24 M€. Ils sont liés aux opérations de reconstruction de l'hôpital psychiatrique ou d'une école à Saint-Leu. C'est la construction de nouveaux échangeurs ou giratoires, destinés à faciliter le trafic. Ce sont également des études complémentaires réalisées pour conforter les résultats d'études techniques ou géologiques ; c'est aussi, il est vrai, la sous-estimation de certains ouvrages tout à fait exceptionnels, pour lesquels des mises au point techniques ont été nécessaires, au vu de l'importance de l'ouvrage, et pour répondre aux impératifs les plus élémentaires de sécurité.

Somin Tamarins : une réussite

Après-midi de découverte, le samedi 14 juin, pour des milliers de Réunionnais qui ont pu se promener à pied, en roller, en vélo, en trottinettes, en skate-board, sur une partie du chantier de la Route des Tamarins, au niveau du futur échangeur de Plateau Caillou. Au programme : des activités pour les sportifs, comme des courses à pied et à vélo, une partie théâtrale avec Sham's, des concerts avec Salem Tradition et Ousanousava. Une opération menée en partenariat avec l'un des bâtisseurs de cette Route (la GTOI) et qui a montré l'engouement des Réunionnais pour cette route, avant même qu'elle ne soit livrée...

Des récompenses pour les ingénieurs de la Route

Le chantier de la route des Tamarins, chantier du siècle, comme on le surnomme maintenant, à cause des prouesses techniques réalisées pour bâtir les nombreux ouvrages d'art exceptionnels, connaît une importance nationale qui s'accroît chaque jour. En effet, les performances des ingénierie ont valu à deux ingénieurs travaillant sur ce chantier de remporter le 2e prix international d'ingénierie : Paul Barbier, Directeur de projet à Egis Route (assistance à la maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre) et Vincent Malfere, chef du service des grands travaux à la Direction Départementale de l'Équipement. Ils ont reçu leur prix le 2 octobre à Paris, à l'occasion des 7e rencontres de l'ingénierie, à la Cité des sciences et de l'industrie.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Convention Région / CBO Territoria fixant la participation de l'entreprise au financement des ouvrages du diffuseur du Portail : 402 773 € La déclaration d'utilité publique prévoit que ce diffuseur assure la desserte du centre bourg situé plus à l'amont par une voirie de raccordement à créer hors opération. Il doit également desservir une ZAC dédiée principalement à l'activité économique s'articulant autour de 5 grandes entités : logements, plateau tertiaire, secteurs commercial, zone d'activité artisanale et zone industrielle.

Convention Région / commune de Saint-Paul pour les travaux d'aménagement de la Chaussée Royale et le raccordement à l'itinéraire côtier : définition des obligations respectives pour l'exécution, le financement des travaux, l'entretien et l'exploitation. Participation de la commune de Saint-Paul : 4,7 M€, somme que la commune remboursera à la Région sur 8 ans.

Convention avec La Créole pour le rétablissement et à la création de réseaux d'assainissement d'eaux usées : 180 319 € à la charge de la Créole qui remboursera la Région.

Attribution des marchés : travaux de signalisation horizontale sur la RN 1 et ses échangeurs (840 862 €) ; avenant au marché de travaux pour l'ouvrage de la Ravine Fontaine suite à différents aléas (31,7M€) ; travaux d'assainissement de chaussées du secteur de l'Éperon et la couche de roulement pour la section Savane (6,5 M€) ; avenant de 48 M€ au marché de construction de l'ouvrage de Grande Ravine ; marché aménagements paysager et irrigation secondaire du secteur de Saint-Paul (2 M€) ; marché aménagement de l'aire de Stella pour le mobilier et le sanitaire (293 563 €) ; avenant à la convention relative à la modification du réseau électrique sur la section Saint-Paul / RD 10 (53 329 €) ; équipement des ouvrages souterrains (installations électriques, appareils d'éclairage, lutte contre l'incendie, grilles d'aération, peinture : 7 M€) ; énergie haute tension (travaux de distribution électrique : 2,1 M€) ; construction des 2 centres d'exploitation et d'intervention : (6,3 M€) ; travaux de terrassements et de soutènements dans le secteur de l'Éperon (création de giratoires : marché complémentaire : 3 M€).

À vos appareils photos et caméras

La Région a créé un nouveau site dédié à la Route des Tamarins où l'on peut consulter des vidéos et des photos du chantier. Il est possible aux personnes visitant le chantier avec la Maison de la Route des Tamarins de faire parvenir leurs photos et vidéos pour alimenter ce site.

L'adresse est la suivante : www.routedestamarins.re ou www.routedestamarins.fr

La Région financera une grande partie du pont de la Rivière Saint-Étienne

Après l'effondrement du pont aval de la rivière Saint-Étienne, un consensus s'est établi pour la reconstruction d'un pont à 2x2 voies uniquement routier. L'Etat s'engageait pour sa part, à financer l'opération à hauteur d'une reconstruction à l'identique (estimation : 25,3 M€.).

Parallèlement, des travaux d'urgence ont permis de rétablir la circulation au moyen d'un radier. Compte tenu de la précarité de l'ouvrage (qui a coûté 3,3 M€), l'opération de reconstruction est apparue urgente. Les propositions retenues par la Région sur ce programme se composent de : un pont à 2x2 voies ; des raccordements aux extrémités du pont à la RN1 ; un passage inférieur en rive gauche permettant la continuité du pont amont côté Saint-Pierre ; un passage inférieur en rive droite permettant, à terme, la création d'une voie routière côté Saint-Louis (demande de la commune) ; l'aménagement d'un dalot technique (passage de réseaux) à destination des projets de ZAC côté Saint-Pierre ; la suppression du demi échangeur ; la protection en rive gauche de l'ouvrage neuf et de l'ouvrage amont ; l'enlèvement du radier provisoire ; la modification du centre de stockage des déchets ultimes ; le principe de l'affectation provisoire du pont amont dans l'attente du tram train (une voie mode doux, une voie transport en commun et une voie routière).

Le coût de l'opération est estimé à 82,7 M€, pris en charge par la Région par la mobilisation du FIRT (fonds d'investissement routier et transport), la subvention attendue de l'Etat étant de 25,3 M€. Les dossiers réglementaires vont être proposés à la préfecture pour lancement de l'enquête publique. A l'issue de l'avis du commissaire enquêteur, la Région sera à nouveau sollicitée pour la déclaration de projet qui doit précéder la déclaration d'utilité publique prise par la préfecture. A noter que la Région a approuvé l'engagement d'un marché complémentaire pour le confortement des piles du pont amont (plus de 2 M€). La mise en service du nouveau pont est prévue fin 2010.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

RN 3 : marché d'entretien des arbres et plantations complémentaires : 385 495 €.
Pont de la Ravine Bras-Panon à Vincendo : marché de travaux de reconstruction : 759 266 €.
Rivière des Galets : avenant au marché de confortement des piles (montant du marché : 6 M€).
RN 2 : franchissement de la ravine des Orangers à Saint-Benoît. Études pour la réalisation d'une chaussée, d'une piste cyclable, d'un trottoir, d'un passage technique : 370 000 €.
Équipements routiers : pour le nettoyage et la protection anti-graffiti, 21 700 €
Entretien des routes : autorisation de programme de plus de 6 millions d'euros pour 2008 et provision de 4 millions d'euros pour des travaux liés à des dégâts exceptionnels.

RN5 : poursuite des études

Les études d'avant-projet sommaire se poursuivent sur la RN5 (route de Cilaos) en vue de la mise en sécurité depuis la Rivière Saint-Louis.

Des études complémentaires sont lancées pour les prestations topographiques, géologiques, géotechniques, hydrauliques, environnementales et de trajectographie. Montant du marché : 52 920 €. En outre, la Région va financer la reconstitution de l'allée de benjoins entre Saint-Louis et la Rivière Saint-Louis, détruite lors du réaménagement de la route. (Montant : 137 476 €)

DDE : la décentralisation en marche

Dans le cadre du transfert des compétences des routes nationales à la Région, une autorisation de programme de 3,7 millions d'euros a été approuvée par la Région, pour l'opération de changement de maîtrise d'ouvrage des marchés. En outre, la Région a signé avec la DDE une convention de mise à disposition des services ou parties de services de la DDE. Cela concerne 286 emplois. A noter que la Région maintient sa démarche relative à la compensation financière des personnels nécessaires à l'entretien de la route des Tamarins (livrée en 2009) : cela nécessitera l'embauche d'environ 30 personnes. La Région devrait signer avec l'État un « cadre local d'application des garanties nationales », en faveur des agents mis à disposition du conseil régional, à titre individuel, au 1er janvier 2009.

Nouvelle route du littoral : les Réunionnais consultés

Suite au transfert de la compétence des routes nationales, la Région a lancé une vase procédure de concertation, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, tout personne concernée par le projet : le public, les collectivités, associations, chambres consulaires, conseils consultatifs, représentants de la profession agricole... pour préparer le choix de la variante et de l'enquête d'utilité publique.

Trois étapes de consultation sont proposées : présentation des enjeux et objectifs du projet ; information sur le choix des variantes ; bilan de la concertation validé par le conseil régional. Au terme de ces différentes étapes, la déclaration d'utilité publique devrait intervenir durant le premier trimestre 2010, ce qui permettra de lancement des travaux. La deuxième étape s'est déroulée en août, organisée conjointement par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et la Région. L'objectif était double : donner tous les éléments techniques du dossier de la construction de la nouvelle route du littoral et recueillir les avis des résidents des communes de Saint-Denis et de La Possession, concernées en premier lieu par ce nouvel itinéraire.

La nécessité de sécuriser l'actuelle route

Pour le contrat de Plan 2000-2006, l'aide de l'Europe avait été de près de 600 millions et devait être utilisée pour les études. Mais, au vu des dangers, la Région avait accepté que ces crédits soient engagés pour des importants travaux de sécurisation (pose de filets et de gabions). Bien que n'étant pas compétente, elle a ainsi cofinancé avec l'État ce programme de sécurisation. Puis les études de la DDE ayant montré que les zones de risques étaient plus importantes qu'initialement définies, la Région a alors décidé, lors de l'assemblée plénière de janvier 2008, de lancer un nouveau programme de sécurisation de la falaise, estimé à 51 M€. La collectivité s'était engagée à hauteur de 25 M€ et avait souhaité une contribution de l'État du même montant. Le ministère concerné vient de répondre à la Région : l'État ne financera pas les travaux de sécurisation de la route, celle-ci relevant maintenant du domaine de compétence de la Région (depuis janvier 2008).

Filets et purges

Pour effectuer les grosses réparations sur les filets, pour l'année 2008, la Région a engagé une enveloppe de près de 2 millions d'euros. Les travaux consisteront à réparer le dispositif de protection contre les chutes de pierres mis en place. Il s'agit aussi de travaux de sécurisation ponctuelle, par purges ou ouvrages complémentaires, à engager en fonction des événements à venir ou des diagnostics. Le marché est passé dans le cadre des investissements d'exploitation du budget FIRT Routes nationales, pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois. Il a été passé avec l'entreprise SOGEA/HC OI.

Des contraintes techniques fortes

La Région, lors de l'assemblée plénière du 25 août 2006, avait opté pour un tracé par les bas, comportant une nouvelle route digue sur près de 9 km depuis la Possession avec des options pour les 3 km d'arrivée sur Saint-Denis : tunnel, viaduc ou tout digue. Mais la décision de la Région était accompagnée de réserves quant aux conditions techniques de réalisation. Si l'option tunnel a été abandonnée, les études techniques se poursuivent pour analyser les conséquences des deux options qui restent. Les contraintes techniques sont nombreuses.

A titre d'exemple, si l'on passe en route digue, celle-ci aura la forme d'un trapèze, avec une hauteur de plus de 12 mètres au-dessus du niveau de la mer, avec une profondeur pouvant aller jusqu'à 40 mètres (la plate-forme de sondage a identifié une partie du fonds marin à cette profondeur) et sur une longueur de près de 13 kilomètres. Ce qui nécessite un tonnage très conséquent de remblais. Reste à savoir où le prendre. Et à s'interroger sur le moyen de les acheminer sur le site (et/ou éventuellement les stocker).

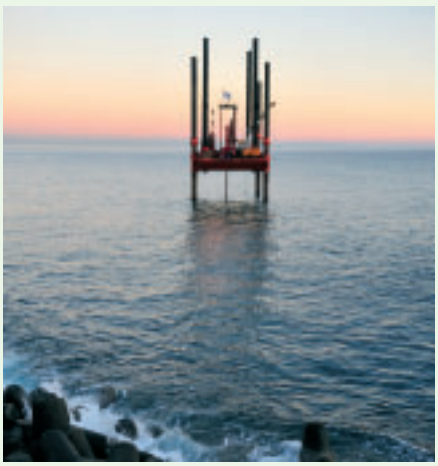

Le tram train a maintenant sa mascotte : c'est Zéko !

La Région a organisé un concours pour la création d'une mascotte. Il a suscité énormément de passion, d'enthousiasme : plus de 317 propositions reçues, des créateurs, artistes confirmés ou des amateurs, âgés de 8 à 67 ans. Ce qui traduit l'engouement autour de ce projet. La mascotte retenue a été dévoilée le 16 juillet à la Région. Il s'agit d'un gecko, surnommé Zéko. Il va donner une dimension humaine à ce projet... La créatrice de Zéko gagnante s'appelle Béatrice Bourloton. Elle a découvert le projet sur le site www.tramtrain.fr et sa créativité a fait le reste. La Région a proposé une exposition itinérante présentant les différentes mascottes proposées. Elle s'est arrêtée dans les communes traversées par le premier tronçon du tram train durant les mois de juillet/août et septembre.

LE TRAM TRAIN AU CŒUR DU CENTRE-VILLE

La CCIR et la Région travaillent en étroite collaboration autour du projet Tram Train. L'objectif est de favoriser les informations et les échanges avec les commerçants et riverains des centres-villes. Dès le mois d'octobre, la Maison de l'Entreprise Nord accueillera une exposition sur le Tram Train. Une permanence sera tenue tous les 15 jours, les lundis matins de 8 h 30 à 12h. Vous pourrez y découvrir le projet et son insertion dans le centre-ville. Un référent Tram Train répondra aux questions. Par ailleurs, une exposition photo sur les grilles de la chambre consulaire fera découvrir aux passants les futurs aménagements autour du tracé traversant Saint-Denis. Le dispositif sera également mis en place dans le centre-ville du Port. Pour en savoir plus : www.tramtrain.fr

Le projet présenté au ministre

Lors de la visite de Jean-Louis Borloo à La Réunion, la Région Réunion a présenté le projet tram train. Elle a rappelé le coût du projet (1,315 milliard d'euros), la signature du protocole de Matignon (accord financier datait janvier 2007 entre l'État et la Région pour la répartition du financement de la construction du tram train et de la nouvelle route du littoral). En outre, rappelons que ce partenariat entre Région et État s'est également traduit par l'adhésion de la Région au MAPP (mission d'appui au partenariat public privé). Le tram train va permettre l'aménagement du massif de La Montagne, dans un concept d'éco durabilité. Par ailleurs, la Région a d'ailleurs tout mis en œuvre pour l'accompagnement social des familles qui pourraient être expropriées pour la construction du tram train. Ce projet sera ainsi exemplaire, non seulement pour les performances techniques mais aussi par le respect des faits culturels et sociaux. Une démarche totalement approuvée par le ministre.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Maîtrise d'ouvrage technique, marché complémentaire suite à la modification du tracé pour le franchissement du massif de La Montagne : 387 000 €.
Maîtrise d'ouvrage environnement pour la phase de négociation, suivi du contrat de partenariat : marché attribué au groupement Sicle AB/CYATHEA (424 777 €).
Mission déconstruction et démolition en amont des travaux : constitution de dossiers de permis de démolition, élaboration des pièces techniques, analyse des offres, suivi des travaux, gestion des déchets, déstockage de la zone de dépôt). Autorisation de programme : 105 000 €.
Expertise technique (études des dangers de tunnels, expertise de plan de circulation, des productions tierces, définition des programmes architecturaux, plans d'aménagement etc.). Autorisation d'engagement : 434 000 € ;
Opération foncière : autorisation d'engagement de 2,4 millions d'€ avec la SODIAC pour la libération des emprises des terrains nécessaires à la réalisation de la première phase du tram train sur les 5 communes concernées.
Contentieux : autorisation d'ester en justice dans différentes affaires, notamment la demande d'annulation déposée au tribunal administratif contre l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les acquisitions et les travaux nécessaires au projet de réalisation du tram train et emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme des communes de Sainte-Marie, Saint-Denis, Le Port, La Possession et Saint-Paul. La Région, en sa qualité de bénéficiaire de l'arrêt litigieux, est en droit d'intervenir dans ces affaires aux fins de défendre ses intérêts.

2e marathon du tram train un nouveau succès

Pour la 2e année consécutive, le marathon du tram train a rassemblé des coureurs de haut niveau, des sportifs amateurs, des valides et des personnes à mobilité réduire, ainsi qu'une importante foule venue acclamer tant les participants que les artistes. Une fréquentation légèrement inférieure à celle de l'an passé (409 coureurs en individuel et 17 relais cette année), liée à la proximité du grand raid. Qu'importe ! Ils sont ainsi partis de Saint-Paul et arrivés à Sainte-Marie sur un parcours qui sera celui du premier tronçon du tram train. A l'arrivée à Bois-Madame, l'heure était au pique-nique et festivités : jeux lontan, spectacle d'acrobates sur échasses, initiation au vélo et à la motos électriques. Côté culturel : un podium musical avec notamment Teat La Kour, Kaf Malbar, Jacqueline Picot qui a interprété « le séga tram train », Lindigo... a noter aussi la présence de Delphine Courteaud, la nouvelle miss Réunion. Autre moment fort : après la remise des prix, un hommage à Jean-Louis Prianon, pour l'ensemble de sa carrière dont l'un des moments forts a été sa participation aux Jeux olympiques de Séoul en 1988.

Saint-André III devient le lycée Mahatma Gandhi

Inscrit au Programme Prévisionnel des Investissements des lycées pour la période 1998-2002, ce lycée a été inauguré le 20 août 2003. C'est un établissement d'enseignement général et technologique (LEGT) à vocation tertiaire, orienté vers la comptabilité/gestion et l'action administrative et commerciale. Il regroupe des sections d'enseignement général et scientifique, des sections d'enseignement technologique tertiaire, une section BTS assistant de gestion PME-PMI, une section BTS assistant de direction. Il répond aux exigences de haute qualité environnementale, c'est d'ailleurs le premier lycée HQE livré par la Région. Ce label HQE est la garantie que, depuis le lancement de l'opération, l'accent a été mis d'une part, sur la minimisation de l'impact de la construction dans l'environnement au sens le plus large (optimisation de la production et des dépenses d'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets), et d'autre part, à sa livraison, sur le bien être des utilisateurs. Aujourd'hui, ce lycée porte le nom de Mahatma Gandhi. La cérémonie de dénomination a eu lieu le mercredi 28 mai 2008.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Projets pédagogiques innovants : aide aux projets des élèves de ISI et de STI de Roland Garros (Le Tampon) : concevoir et réaliser techniquement un équipement montrant qu'une maîtrise de la consommation d'énergie et de la production des gaz à effet de serre est possible. Coût de l'opération : 5 000 euros, subvention Région 2 000 €.
APP (atelier pédagogique personnalisé) : programme 2008, coût global : 2,121 M €, cofinancés par l'Europe (1,359 M €), l'État (427 501 €) et la Région (334 801 €). Le coût de l'animation du réseau est supporté à part égale entre l'État et la Région (19 500 €)
CARIF OREF : validation du programme d'activités 2008 : développement de l'information sur la formation et les métiers ; accompagnement des commanditaires et des branches professionnelles dans leurs politiques de développement de l'emploi et des compétences ; mission d'appui à la prévention et à lutte contre l'illettrisme ; consolidation de l'organisation de l'information conseil et de l'accompagnement en VAE, apport d'un appui technique aux commanditaires.

La Région investit dans l'enseignement supérieur

Dans son projet de mandature, la Région a identifié, entre autres, deux axes stratégiques : l'investissement dans l'homme réunionnais et l'ouverture des horizons de la Région. En matière d'éducation, ces axes recouvrent tous les champs de la formation, de la recherche et de la mobilité. Pour la période 2000-2006, la Région a permis la construction d'une bibliothèque universitaire et des amphithéâtres sur le campus du Tampon, la construction d'un cyclotron. Pour la période 2007/2013, la programmation des opérations concernant les infrastructures universitaires et de recherche fait l'objet de deux cadres d'intervention européen.

Campus Nord : aménagement de l'entrée ouest, construction d'un amphithéâtre de 600 places et annexes, création d'un parc de stationnement à étages, création d'une école d'ingénieurs en TIC ;
Campus Sud : réalisation des VRD primaires de la zone d'extension et d'un parc de stationnement, construction d'un amphithéâtre de 600 places ;

Dans le domaine des infrastructures de recherche : construction de la station d'observation de l'atmosphère du Maïdo, construction d'une station de réception et de traitement des images satellites, restructuration et extension des laboratoires de l'UFR de Sciences et technologies, réalisation de la seconde tranche du CYROI, construction d'un centre d'investigation clinique (CIC INSERM), création d'un pôle régional mer au Port.

Opérations réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Région : station d'observatoire de l'atmosphère du Maïdo, station de réception et de traitement des images satellites (pour le volet infrastructures et équipements spécifiques) et infrastructure d'accueil à l'international sur le campus du Tampon.

La Région accompagne les formations dans le domaine médico-social

La Région prend en charge en partie le financement des écoles et instituts paramédicaux. Pour 2008, les formations proposent 86 places de sage-femme, 740 places d'infirmière, 43 places d'aide-soignant, 35 places d'auxiliaire de puériculture, 24 places d'infirmier anesthésiste, 40 places d'ambulancier, 15 places de puéricultrice et 20 places masseur kinésithérapeute.

Le coût global du programme d'actions s'élève à près de 10 M€ (en augmentation de 20,51 % par rapport à 2007), ce qui entraîne une augmentation conséquente des demandes de subventions (+18,13 %). La Région, dans ce contexte, a décidé de débloquer une aide de 7,68 M€, l'Europe (à travers le FSE) participe au financement à hauteur de 5,37 M€.

En outre, la Région participe au financement de l'IRTS : 45 350 € sont ainsi consacrés à la formation des demandeurs d'emploi à des postes d'encadrement dans le domaine paramédical. La Région attribue également des bourses : une enveloppe prévisionnelle de 1,5 M€ a été engagé pour la rentrée scolaire 2008-2009. Des bourses sont également attribuées aux auxiliaires de puériculture, notamment celle de l'institut d'études et de santé de Saint-Pierre et de l'IRTS de Saint-Benoît ; ainsi pour la rentrée de janvier 2008, la Région a engagé 50 458 € au profit de 16 étudiants.

L'intervention de la Région se porte également sur des actions ponctuelles comme l'attribution d'une aide de 8 000 € à l'AFSA (association Saint-François d'Assises) pour l'organisation d'un forum des métiers du sanitaire et de l'aide à la personne (le 8 novembre à l'espace Jeumont de Saint-Denis).

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Chèques compétences : 150 000 € (dispositif permettant à un demandeur d'emploi de suivre une spécialisation ou une formation de qualification dans le cadre d'un projet).
Formation aux TIC : 234 277 € (réinsertion et adaptation à l'emploi, reconversion et acquisition de nouvelles compétences) ;
Pêche : programme annuel : 62 places : 113 800 € (33 924 par la Région et 79 156 par l'Europe).
AFPAR : validation du programme d'activités 2008 ; budget prévisionnel de fonctionnement : plus de 15 M€ ; acquisition d'équipement et de matériels pédagogiques : 1 M€.
CFA et AFPAR : lancement d'une étude sur le devenir et les modalités de gestion des CFA et des centres AFPAR. (29 128 €).
Equipements des centres de formation : pour 2008, recentrage de l'intervention directe sur les dispositifs de formation relevant du champ de compétences de la Région : apprentissage, formations initiales du secteur social ; financement indirect des équipements par l'imputation des dépenses en amortissement (1, 6M€).
Mission locale Sud : premier forum des métiers de l'agroalimentaire : 5 000 €.
Actifs agricoles : approbation du cadre d'intervention de l'Europe (programme FEADER) ; formation d'environ 3 000 personnes sur 2007/2013 ; aide FEADER : 719 000 €, investissement Région : 479 000 €.
Apprentissage : Module préparatoire : 105 700 € au Centhor (11 550 h de formation) ; 26 147 € au CFA agricole de Saint-Joseph (15 stagiaires en Industrie Agro-alimentaires) ;
lads jockeys : 18 000 € pour la prise en charge de 15 billets d'avion aller-retour.
ESIDAI : 407 000 € (150 000 € pour l'exercice 2007 et 257 000 € pour l'exercice 2008) pour le soutien à l'école supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire intégré.
Actions scientifiques : 7 500 € pour la réalisation des activités scientifiques et techniques internationales de La Réunion (CIRASTI Réunion) (programme d'action 2008).
EEP : modules préparatoires à l'insertion et des entreprises d'entraînement pédagogique, 1,69 M€ (pour les actions de formation) et de 1,66 M€ pour la rémunération des stagiaires. Le FSE : 2,348 M€, l'effort net de la Région 1 M€.
ARCNAM : principe d'étalement du trop perçu de l'Association Régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers sur 12 mois et une remise partielle des pénalités des dépenses présentées.

Musique : Le Prix Régional Alain Peters 2008 décerné à Groove Lélé

Dans la stratégie de développement culturelle mise en place, la Région a intégré la promotion de la musique réunionnaise : c'est l'accompagnement des artistes, les démarches de professionnalisation. Et c'est dans ce cadre qu'elle a lancé les rencontres professionnelles, organisées en partenariat avec le Sakifo Musik Festival depuis 2007.

Photo Bruno Bamba

Autre axe de participation de la Région à ce festival : la participation aux frais des artistes de l'océan Indien invités à Sakifo.

C'est aussi la création du prix régional Alain Peters, du nom de l'emblématique artiste, le Paraboler. Ce prix est remis à un groupe ou à un artiste émergeant de l'Océan indien, reconnu pour l'exemplarité de sa prestation. Cette année, le jury présidé par Pierre Macquart, fondateur du Bato Fou, a choisi le groupe Groove Lélé, représenté par Willy Philéas, fils de Gramoun Lélé, décédé en 2004.

Ce trophée est réalisé par Éric Pongérard, et s'inspire du nom de l'instrument fétiche de Peters, le Takamba. En 2007, le Prix Régional Alain PETERS avait été décerné au groupe Lo Gryo.

La littérature réunionnaise représentée au Salon littéraire d'Arras

Une délégation d'éditeurs et d'écrivains réunionnais a participé, grâce au soutien de la Région, au salon littéraire d'expression populaire et de critique sociale à Arras. La participation de La Réunion à cette 7e édition a permis de préparer un partenariat autour du 1er Salon international itinérant d'expression populaire et de critique sociale, prévu à Saint-Louis du Sénégal en décembre 2008. Ce partenariat sera renforcé pour la 2e édition prévue dans l'océan Indien en 2009. Un autre partenariat a été initié avec la Région Nord Pas de Calais en matière de développement culturel dans le secteur de la littérature.

Tous les secteurs culturels aidés

La Région aide tous les secteurs culturels, à travers divers dispositifs. Par exemple, pour la période de mars à mai, la Région a investi dans la musique plus de 137 711 € (fonctionnement : 117 000 € ; investissement : 8 211 € ; formation : 12 500 €). Dans le domaine du théâtre, cet investissement est de 317 968 € (fonctionnement : 252 000 € ; investissement : 37 968 € ; formation : 28 000 €). Pour la danse, le montant engagé est de 66 900 € (fonctionnement : 36 000 € ; investissement : 12 500 € ; formation 18 400 €). La Région aide aussi les structures comme le Pôle Régional des Musiques Actuelles (171 000 € pour le fonctionnement) ; l'Association Gestion du théâtre du Tampon (60 000 €), l'Office Départemental de la Culture (70 000 €), la salle Guy Alphonsine (10 000 €). Elle intervient également dans le domaine du patrimoine, une subvention de 5 000 € a été attribuée à l'Association GRAHTER pour le programme de fouilles archéologiques sur le site du Petit Brûlé, à Sainte Rose. L'engagement de la Région se porte aussi sur le financement des bourses individuelles de formation culturelles (80 bourses à des jeunes Réunionnais : 300 669 €).

Des actions en faveur de la jeunesse et du sport

La Région soutient l'organisation de classes transplantées : c'est pour cela qu'elle a reconduit le dispositif mis en place depuis 1998. L'engagement pour l'année 2008 est de 245 460 € (avec report des journées non réalisées en 2007). Parmi les structures aidées : l'association Auberges de jeunesse de l'océan Indien ; l'association Agora (observatoire des Makes : 39 735 €) ; le centre de lecture du Brûlé : 53 017 €) ; le centre Jacques Tessier (97 500 €) ; la fédération des associations rurales (classes volcan : 28 777 € ; l'association Lire, Dire, Écrire de Entre-Deux : (8 002 €) ; la Base Nautique des Mascareignes (18 427 €) ; des aides accordées aux lycées pour les activités de pleine nature : 50 000 € répartis entre 19 lycées. L'Association Le Grand Raid (30 000 € pour l'organisation de la 16e édition de la Diagonale des Fous) ; l'Association Randonnée Réunion (5 000 € pour l'organisation de la 14e édition du Cimasalazienne) etc.

Du Val d'Aoste à La Réunion : ou deux langues valent mieux qu'une

Les sondages IPSOS- Office de la langue créole de La Réunion montrent d'une façon très claire que la société réunionnaise entame un mouvement favorable à la reconnaissance du créole dans le cadre d'un bilinguisme français/créole.

Si l'on ne met pas en opposition nos deux langues, si on les gère en complémentarité, pour le bien de nos enfants et de La Réunion, il n'y a aucune raison pour que la majorité des Réunionnais refuse ce bilinguisme surtout si on le promeut de façon méthodique et tolérante. Et l'année prochaine, plusieurs classes d'éducation bilingue verront probablement le jour en maternelle dans le système d'éducation public à La Réunion. Or, pour mener à bien quelque politique linguistique que ce soit, il faut connaître, évaluer, il faut des experts, des études, peut-être des modèles. Pour nourrir la nécessaire réflexion sur la place de nos deux langues, le créole et le français, dans notre société et principalement dans l'école, l'Office de la Langue Créole de La Réunion, avec l'aide de la Région et de la Mairie du Port, a invité, en juin dernier, tous ceux qui s'intéressent à cette question à deux conférences-débats avec Hugo Bætens Beeardsmore.

Hugo Bætens est professeur émérite à la Vrije Universiteit Brussel, expert auprès du Conseil de l'Europe, spécialiste des questions d'enseignement dans les situations de plurilinguisme.
L'une des conférences portait sur le thème de la prise en compte du multilinguisme en Val d'Aoste. Hugo Bætens a tenu à être très clair : « Je n'apporte pas de solution clef en main. J'invite à la réflexion à partir d'innovations que d'autres ont faites ». Il ne s'agit pas de « copier des modèles mais d'en extraire des éléments qui pourraient inspirer d'autres confrontées à une situation similaire. » Le Val d'Aoste est une petite région qui applique une politique plurilingue pour la totalité de sa population scolaire.

Depuis le XIVe siècle, le Val d'Aoste parle le franco-provencal, langue identitaire. La langue « haute », de la cour, était le français. Mais cette région se trouve en Italie. L'Italien est la langue « majeure » : ils sont Italiens, c'est la langue de référence linguistique et culturelle. Le Français est réputé disposer d'un statut de reconnaissance égal à celui de l'italien. L'anglais est confirmé comme langue étrangère pas comme les autres. La langue régionale, le franco-provençal est prise en compte à tous les niveaux.

Multilingue

« Dans la Vallée d'Aoste, ils n'ont pas perdu de vue que toute intervention en éducation multilingue n'est pas en premier lieu une question de langue, mais d'éducation. (...) Tous les citoyens doivent être amenés à manipuler langue maternelle plus deux autres langues ». Concrètement, cette pratique pédagogique se traduit de différentes façons : résoudre en italien un problème de maths dont l'énoncé est en français ; travailler sur un dossier technique où les documents sont dans les deux langues ; recueillir et confronter des données sur des sites internet dans l'une et l'autre langue. C'est la co-alphabétisation en deux langues : ils apprennent à lire et à écrire les deux en même temps. Il s'agit d'ajouter des langues sans alourdir les élèves. « Ça marche parce que les enseignants eux mêmes maîtrisent plusieurs langues », reconnaît le spécialiste.

Ces politiques scolaires en milieu multilingue, dont la réussite est mondialement reconnue, ne pourraient-elles nous inspirer pour La Réunion où la gestion de nos deux langues, le créole et le français, pose problème, et où, en grand partie pour cette raison, le succès scolaire est loin de toucher tous les jeunes ?

Depi le Val d'Aoste ziska La Rénion : 2 lang i vo plus k'inn.

Bann sondaz IPSOS-Lofis la Lang Kréol La Rényon i amont bien in nafér : la sosiété rényonèz lé an kér èk son lang kréol... a kondision i zèt pa le fransé. Kréol nou la bezoin, fransé parèy. La Rénion, marmay La Rénion, gramoun La Rénion, nout tout i fo anou nout 2 lang. Akoz bann Rénioné va refiz zot « bilinguisme » si nou mèt ali anlér, dousman-dousman ? Lané skolér k'i vien, plizir klas « bilingue » matérnèl va rouvér dann lékol piblik La Rénion.

Parlfèt, si ou i vé fé in bon mèt-anlér « linguistique », i fo ou néna asé d'konésans, i fo argarde si le travay lé bon, i fo demann lavi demoune gabié la bien étidié le problèm. Défoi i fo néna modèl osi. Pou mié réflésir desi la plase nout d'lang (le kréol èk le fransé) dan nout sosiété – sirtou dann lékol – Lofis la Lang Kréol La Rényon, èk in gran koudmin la Région, in gran koudmin la Méri Le Port, la invite, tout sat i intérès késtion-la pou 2 konféranse-sobatkoz èk Hugo Bætens Beardsmore. Hugo Baeten Beardsmore lé Profésér rekoni la Vrije Universiteit Brussel. Li st'in léspér dann Konsèy Leurope po lansingnman dann klas « multilingues ».

Lo « thème » lo prinsipal sobtakoz té koman bann Val d'Aoste i pran anpar, dann zot lékol, le bann lang i koz dan zot rézion.
Komansman mèm, Profésér HUGO BÆTENS Beardsmore i prévien : « Mi aport pa pou zot in solision fèt-é-fourni. Mi invit azot sinpleman réflésir desi sak d'ot i trouv in maniér pou fé ». Le profésér i présiz bien i fo pa « kopié bann modél. I fo ésèy oir sak i pé marsé kank out sitiasion i arsanm sèt zot. »

HUGO BÆTENS i di konmsa : Le Val d'Aoste, st'in pti rézion mèm. Tout marmay-lékol dann rézion-la i suiv in lansègnman « plurilingue ». Sak i fo konèt sé k depi le katorzièm sièk i koz franco-provençal laba. La lang anlér, sèt la kour-le-roi, té le fransé. Mé-soman rézion-la lé an Itali Zot lé italien. La lang italien, sa la référans « culturelle » èk « linguistique ». Le fransé, dann rézion-la, lé rekoni parèy ke litalien. Langlé lé rekoni konm in lang déor pa parèy ke lézot lang déor. Dann lékol, depi komansman ziska la fin, i pran anpar le franco-provençal. » Laba Val d'Aoste, zot i oubli pa in afér : linstriksion « multilingue » lé pa, an premié, in késtion d'lang, st'in késtion d'linstriksion. I fo tout demoun lé kapab amèn zot lang matérnèl èk 2 zot lang anplis. Kosa i fé, pou sa, dan zot lékol ? 2-3 légzanp : donn la solision an italien pou in problème « math » le tèks lé an fransé. Travay desi in dosié téknik èk dokiman dan le 2 lang. Ramas ransingnman dan le 2 lang desi Internet. Konpar le bann ransingnman. Zot i amont marmay lir-ékrir dann 2 lang an mèm tan. Le profésér i rekoné : « Sa i avans akoz bann mèt lékol i domine plizir lang ».
In tiktak konm sa, in tiktak demoun partou i rekoné la valér, i gingnré pa fé in pé parèy isi, La Rénion ? Isi nou néna 2 lang pou nou « gérer ». Sa i poz in problèm sirtou k'néna in bon pé marmay i rèst atér.

LA MCUR : Une nouvelle étape

Le deuxième semestre 2008 marque, pour le projet MCUR, le passage d'une étape à une autre. L'avant-projet sommaire a été présenté à la Commission permanente du Conseil Régional en juillet 2008. Les études se poursuivent, s'affinent et se précisent.

Rappelons que ce bâtiment de 9 000 m² comprend cinq niveaux où seront programmées de nombreuses activités pour des publics variés. La lumière et la ventilation seront naturelles dans la plus grande partie des locaux. Sur le plan énergétique, le bâtiment sera à « haute qualité environnementale », c'est-à-dire qu'il vise l'autonomie et envisage d'obtenir le label « bâtiment à basse consommation », ce qui est inédit à ce jour pour un équipement culturel en France.

La maquette du bâtiment exposée au mois de septembre au Pavillon français de la biennale d'architecture de Venise a d'ailleurs suscité beaucoup d'intérêt.

La présentation du projet se poursuit à La Réunion et ailleurs. Deux rencontres ont déjà eu lieu avec la municipalité de Saint-Paul, dont l'une en présence des architectes au mois d'août. L'équipe de la MCUR a présenté le projet au TCO au début du mois de septembre.

Après la vingtaine de rencontres/échanges du premier semestre 2008, le « tour de l'île » a commencé. Il s'agit d'une action de proximité où l'équipe de la MCUR va à la rencontre des Réunionnais. Deux étapes ont déjà eu lieu, à Saint-Leu et dans les hauts de Saint-Paul.
Des réunions de travail ont été mises en place avec les personnes âgées et les personnes à besoins spécifiques pour discuter avec elles de leurs attentes et de leurs demandes. La MCUR a été présente lors de diverses manifestations : nuit des musées, salons, journées du patrimoine.

Le projet a été présenté lors de rencontres internationales où il suscite un grand intérêt, comme à Montréal au mois d'avril dans le cadre de la conférence « Museum and the Web » organisée par l'ICOM (Conseil international des musées). Le comité international de l'ICOM pour les musées et les collections d'art moderne a invité Françoise Vergès à le présenter de nouveau devant une centaine de directeurs de musée à New-York au mois de novembre. Dans le cadre de l'exposition « Kréol factory » organisée par la Villette à Paris, d'avril à juillet 2009, un espace de 100 m² sera consacré à la MCUR.

Les activités de préfiguration se poursuivent avec de plus en plus de partenaires : cycle de conférences, Zarboutan Nout Kiltir, collaboration avec le rectorat autour des classes à PAC, célébration de la journée nationale de commémoration de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai).

La collecte du patrimoine vivant réunionnais a pris fin. Les collecteurs ont recueilli — par le biais de dons — 600 objets de la vie quotidienne ainsi que des témoignages. Ces objets et ces témoignages seront mis en valeur dans la MCUR.

Le projet entre bientôt dans la phase de construction, et pour répondre à de nouveaux besoins, une réorganisation de l'équipe va s'engager.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Tour de l'île : organisation du tour de l'île MCUR. Compte tenu de l'intensité de l'opération (prévision de 10 dates par an), il est nécessaire de disposer d'un logistique (mobilier, éléments audiovisuels). enveloppe de 20 000 euros pour ces acquisitions.
Collecte du patrimoine : marché d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la collecte du patrimoine culturel vivant de La Réunion : reconduction du marché passé avec l'AREP (association réunionnaise d'éducation populaire) pour la période 2007-2008 : 85 510 euros.
Convention avec le centre audiovisuel Simone de Beauvoir : sur la cession des droits d'auteur et autorisant la MCUR à exploiter le film « Sucre Amer » de Yann Le Masson, pour une durée de dix ans.

Éducation, formation, mobilité : des priorités pour la Région

Confrontée à de nombreux défis tant mondiaux (progression démographique, changements climatiques, mondialisation des échanges) que spécifiques, (taux de chômage extrêmement préoccupant, insularité, marché intérieur étroit, concurrence pressante des pays environnants...), la Région, depuis 1998, a mis au cœur de ses stratégies d'action : l'éducation, l'apprentissage, la formation professionnelle. Dépassant le champ de compétence qui lui est dévolu par la loi qui lui confère la responsabilité de la construction des lycées, après avoir aidé les communes dans leurs opérations de rénovation du bâti scolaire en 1998, aujourd'hui, la Région s'implique dans l'enseignement supérieur et la recherche. Plus que jamais, l'ambition de la Région est de valoriser les atouts de La Réunion.

sa jeunesse : elle est de mieux en mieux formée. Mais cela ne doit pas cacher le fait que près de 120 000 personnes ne maîtrisent pas ou peu la lecture et l'écriture. C'est un handicap considérable pour s'insérer dans la vie professionnelle. S'il n'y a pas une baisse significative du nombre de personnes en situation d'illettrisme, alors tout développement durable est voué à l'échec. Et même si elle a mis la lutte contre l'illettrisme parmi ses axes principaux d'action, la Région ne peut, en tout état de cause, agir seule dans ce domaine. L'engagement de tous est indispensable.

son système éducatif : il a connu depuis une vingtaine d'années, un essor considérable, notamment lié à la multiplication du nombre de lycées, essentiellement depuis les lois de décentralisation ; aujourd'hui, la Région doit poursuivre de façon constante ses efforts d'investissement pour la construction ou la réhabilitation des lycées, et cela dans un contexte économique rendu difficile par l'action croisée de l'inflation des coûts des travaux et matières premières, de l'augmentation du coût foncier. Sans compter que d'une part, les compensations financières des transferts de compétences ne sont pas réalisés à l'euro près, impactant ainsi fortement le budget de la Région et que d'autre part, La Réunion peut nourrir de fortes inquiétudes au moment où il est prévu de baisser le nombre d'enseignants, alors que la population scolarisée réunionnaise augmente.

son potentiel de développement : pour atteindre l'égalité des chances, la Région a mis en place différents dispositifs d'aides aux lycées : bourses d'études, aides à l'acquisition ou location des manuels scolaires, voyages d'études et séjours linguistiques, activités culturelles et sportives etc.
Il s'agit aussi de permettre à chaque Réunionnais d'acquérir et d'accroître ses qualifications tout au long de la vie, de développer ses compétences en fonction de son évolution professionnelle : c'est dans cette optique qu'elle a élaboré, avec ses partenaires, le PRDF (plan régional de développement des formations). En anticipant les besoins futurs (comme ce qui a été fait pour la Route des Tamarins), la Région permet aux jeunes de se former et d'occuper un emploi.

son niveau d'excellence déjà reconnu : cela est notamment lié à l'ouverture de nouvelles filières universitaires, de classes préparatoires aux grandes écoles, une politique de partenariat avec l'Université, un soutien à la Recherche et aux étudiants de 3e cycle : la Région entend créer les conditions pour que l'université de La Réunion réussisse son entrée dans le 3e millénaire, qu'elle rayonne dans l'océan Indien et le monde.

son ouverture sur l'extérieur : elle est vitale car participant à l'identité même des Réunionnais. Il est évident que La Réunion y gagnerait beaucoup à pouvoir bénéficier, à un moment donné, du retour de ses jeunes qui ont vécu l'expérience positive de la mobilité. Encore faut-il que ces dispositifs soient pérennisés, toute menace de baisse des crédits n'est pas écartée, il convient donc de rester vigilants et de veiller à la conservation de ces moyens, pour que le développement de La Réunion ne soit pas définitivement pénalisé.

Lutte contre le décrochage et l'échec scolaires : la Région lance une action expérimentale

Un appel à projets va être lancé par la Région pour le repérage, l'orientation et l'accompagnement des jeunes en difficulté et/ou en décrochage scolaire. Il s'agit d'un projet expérimental mené en partenariat avec le Rectorat, la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'opération se compose de deux volets. Le premier vise à coordonner les démarches sur un territoire défini entre les établissement dans le domaine de la prévention, du suivi et de l'accompagnement des jeunes en difficulté (à compter de la 4e). Il s'agit aussi de recenser et de pérenniser les projets ou actions existantes, en matière d'aide à l'orientation, et d'accompagnement personnalisé de jeunes en cours de décrochage ; l'objectif est également de mutualiser les moyens, méthodes, outils mobilisés pour des élèves en difficultés, qu'il fréquentent les collèges, lycées, lycées agricoles ou maisons familiales et rurale (MFR). Enfin, le projet a pour mission de développer les échanges entre collégiens et lycéens et avec leur familles (actions de remotivation et de médiation).

Le deuxième volet vise des actions d'échanges de pratiques et la mutualisation des outils de repérage, d'évaluation, d'orientation et de suivi de la difficulté scolaire ou d'apprentissage, utilisés par les différents acteurs de l'éducation et de la formation initiale et continue (collèges, lycées professionnels, MFR, CFA, AFPAR, organisme de formation. Cette expérimentation commencera en février 2009. Et puisqu'il s'agit d'une action expérimentale, l'aide de la Région est plafonnée à 7 500 euros par projet. Le nombre de projets à retenir a été fixé à 4 (idéalement un par bassin d'éducation et de formation). L'enveloppe globale affectée à cette opération se chiffre ainsi à 30 000 euros.

Dans l'esprit de la charte

On estime à 120 000 personnes le nombre de Réunionnais ne maîtrisant pas ou peu la lecture et l'écriture. 120 000 sur une population active qui est estimée à 300 000 personnes... cette non maîtrise est un handicap considérable pour s'insérer dans la vie professionnelle. S'il n'y a pas une baisse du nombre de personnes en situation d'illettrisme, alors tout développement durable est voué à l'échec.
C'est dans ce contexte que la Région a lancé nouvel un appel à projets a été lancé : 40 projets ont été retenus. Trois projets ont déjà été financés ces derniers mos, proposé par FEI, l'IFPA et l'AREP, pour un montant global de 1,3 M€. Par ailleurs, jusqu'à la fin 2007, les stagiaires engagés dans des actions de lutte contre l'illettrisme conventionnées par la Région Réunion, ont bénéficié d'une rémunération au titre de la formation professionnelle. Cette rémunération parasitant la motivation des bénéficiaires, le principe de sa suppression a été validée, dans l'attente d'une réflexion entre les services des collectivités et l'État, afin de mettre en place un système de défraiement facilitant l'accès à la formation.

Lutte contre l'illettrisme : la Région s'engage

Les ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme ont fait l'objet d'une étude entre 2000 et 2005, afin de déterminer les points positifs et ce qu'il convenait de modifier. Le rapport souligne la nécessité d'élaborer un schéma directeur avec une stratégie de décision politique ; de désigner un seul pilote du dispositif ; de réserver les actions aux illettrés dans le sens réel du terme ; de faire figurer la lutte contre l'illettrisme parmi les axes stratégiques des structures d'accueil (notamment à l'ANPE) ; d'améliorer et d'imposer un système d'évaluation univoque ; d'accompagner les équipes pédagogiques notamment par la formation des formateurs. Il est à souligner qu'une part importante de ces préconisations est déjà contenue dans la charte de partenariat signée en août 2007, et dans le plan d'orientation stratégique qui l'accompagne. Pour 2008, la Région a souhaité mettre en avant les priorités suivantes : poursuivre les actions définies par le plan d'orientations stratégiques qui correspondent au schéma directeur ; réserver les actions de lutte contre l'illettrisme aux seuls illettrés ; travailler de façon soutenue avec les structures d'accueil afin d'optimiser le dispositif de repérage, de diagnostic et d'orientation des publics relevant de l'illettrisme ; de favoriser la professionnalisation des équipes pédagogiques.

Les installations photovoltaïques sur les lycées

Afin de favoriser le développement du photovoltaïque, la Région a lancé un appel à projets en 2004. C'est dans ce cadre que les lycées ont pu mettre à disposition d'un solariste leurs toitures. Exemples.

Lycée Jean Joly de la Rivière St Louis

Lycée d'enseignement général et technologique, il accueille environ 700 élèves dont 277 demi-pensionnaires Le solariste Ténésol a créé une centrale photovoltaïque en surimposition de toiture d'une puissance de 142,8 KWc (environ 1 070 m² de capteurs sur trois toitures différentes). Compte tenu de la consommation annuelle du lycée (259 172 kWh) et de la production photovoltaïque, (192 780 kWh), le taux de couverture des besoins est d'environ 75 %. Le coût des installations est de 856 660 €, la mise en œuvre dans le cadre d'un montage en défiscalisation a entraîné une subvention de la Région de 144 240 € pour une recette annuelle estimée à 77 112 €.

Lycée de la Possession

Ce lycée polyvalent d'enseignement général, bac pro, BTS, CAP, BEP accueille environ 1 000 élèves dont 350 demi-pensionnaires. L'entreprise a réalisé une centrale photovoltaïque en surimposition de toiture d'une puissance de 140 KWc soit environ 1.120 m² de capteurs sur 7 toitures différentes. La mise en service s'est déroulée en juin 2008. Le champ photovoltaïque est de1.100 m2. La production est d'environ 1 350 kWh / KWc / an soit 189 000 kWh/an et le taux de couverture est d'environ 60 %. Le coût des installations est de 857 000 €, la subvention de la Région s'est élevée à 112 000 € pour une recette annuelle estimée à 75 600 €.

Les axes d'intervention de la Région

Les cuisines centrales. La Région intervient dans ce domaine ; c'est par exemple le cas de la cuisine centrale de la Jamaïque, destinée à terme à se substituer à la cuisine centrale du lycée de Bellepierre et à desservir les lycées et collèges du secteur Nord. L'opération est estimée à près de 6 M€. La consultation des entreprises débutera en janvier 2009, les travaux démarreront en juin 2011 pour une mise en service en juillet 2012. La conduite d'opérations a été confiée à la SEMADER pour un montant de 108 283 €.

Les lycées privés sous contrat : cela concerne les lycées Saint-Charles de Saint-Pierre (54 980 €) ; de Sainte-Suzanne (45 490 €) ; lycée Levavasseur à Saint-Denis (20 009 €) ; de La Montagne à Saint-Denis (41 100) € (soit un total de 161 579 €) ; la Région a également donné une dotation spécifique pour l'internat de La Montagne pour l'année 2008 : 44 363 €. La Région verse aussi des forfaits pour les externats : pour l'année 2007-2008, 539 326 € ont ainsi été engagés pour les lycées Levavasseur (153 455 €) ; Saint-Charles (198 502 €) ; La Montagne (96 337 €) ; Sainte-Suzanne (91 030 €).

Les dotations spécifiques d'équipement : Outre les dotations versées annuellement, la Région peut aider les lycées par le biais de dotations d'équipements spécifiques : cela a par exemple été le cas pour les lycées Pierre Lagourgue, Boisjoly Potier, Stella, Louis Payen, Bellepierre, Ambroise Vollard, pour leur projet systèmes d'informations géographiques (SIG) et applications pédagogiques en SVT (sciences et vie de la terre). Cela s'est traduit par l'engagement d'une enveloppe de 24 960 € également répartie entre les lycées. Le lycée professionnel Isnelle Amelin, pour l'acquisition de matériel de coiffure a eu une aide de 5 184 € ; le lycée professionnel Paul Moreau pour la réalisation du mur d'escalade a eu 30 105 €) ; le lycée Antoine Roussin pour l'amélioration des espaces sanitaires et douches de l'internat a reçu 21 951 €.

Les dotations spécifiques de fonctionnement : Si une dotation annuelle de fonctionnement est versée chaque année, la Région peut procéder à l'attribution de dotation exceptionnelles : par exemple, pour les lycées L'Horizon (Saint-Denis) et Louis Payen (Saint-Paul), il s'agissait de leur permettre de couvrir les dépenses supplémentaires dans le cadre d'activités obligatoires ; une dotation exceptionnelle pour l'exercice 2008 a également été attribuée au lycée Saint-Paul IV pour la couverture des dépenses des nombreux contrats d'entretien et de maintenance, compte tenu des contraintes d'équipement spécifiques liés au profil pédagogique de l'établissement.

Ouverture de nouvelles filières

Même si les taux de réussite sont en progression, il reste encore beaucoup trop de jeunes sortant du système scolaire sans qualification : près de 2 500 jeunes par an arrivent sur le marché du travail sans le moindre diplôme.

C'est pour remédier à ce fait que la Région a mis en place, avec les partenaires de l'éducation nationale, des dispositifs anti-décrochage ou qu'elle reconduit des actions de pré-formation et de pré-qualification pour les jeunes en grande difficulté. Il n'est pas question de se substituer à la formation initiale, domaine de compétence de l'État, mais de penser de façon globale au couple éducation/formation, afin de proposer un produit cohérent, permettant au plus grand nombre d'accéder à l'insertion et l'emploi.

Pour cette rentrée 2008-2009, différentes nouvelles sections ont été ouvertes et 370 nouvelles places ont été créées cette année : 143 places liées aux nouvelles sections (132 en voie professionnelle et 11 en post-bac), 227 places liées aux poursuites d'études. L'accent a été mis sur l'élévation du niveau de qualification avec la mise en œuvre du bac pro 3 ans.

5 formations inédites ont fait leur apparition dans les cartes pédagogiques des lycées : le CAP agent de la qualité de l'eau à Saint-Paul 4 (30 000 € pour l'équipement) ; le bac pro bio-industrie de transformation à Saint-Paul 4, (530 000 € pour l'équipement), le bac pro technicien géomètre topographe au lycée Horizon, le bac pro technicien maintenance système énergie climatiques (TMSEC) à Paul Moreau (450 000 € pour l'équipement), le BTS banque au lycée le Verger.

L'effort consenti par la Région pour permettre l'acquisition des nouveaux équipements, nécessaires aux formations 2008 des lycées visés, s'élèvent à près de 1,5 M € et serviront à l'apprentissage d'environ 400 lycéens.

Le câblage numérique dans les lycées

La Région entend créer les meilleures conditions d'apprentissage, ce qui passe notamment, par l'installation de matériel informatique. Force est de constater que les lycéens réunionnais sont bien lotis : un PC pour 4 ou 5 élèves, un matériel datant de moins de 3 ans. En outre, afin de créer les conditions de partage d'information, de mutualisation des expériences, pour pouvoir créer un lien avec l'extérieur (notamment les parents), la Région a lancé un programme de câblage des lycées. Les structures ont proposé leurs projets, la collectivité offrant les dotations nécessaires au financement du projet retenu. 13 lycées ont bouclé leur projet, pour 6 établissements, les travaux sont en cours, pour les autres lycées, les démarches se poursuivent.

Constructions et réhabilitations des lycées

A la rentrée 2008-2009, 43 lycées publics sont en service avec une capacité d'accueil théorique de 46 516 élèves. Avec un effectif de 41 899 élèves à la rentrée scolaire 2007-2008, et 366 élèves en plus à celle de 2008-2009, le taux d'occupation moyen des lycées est de 90 %.

Le patrimoine immobilier représente une surface bâtie de 573 000 m² environ. L'âge moyen de ces lycées est de 15 ans avec des disparités selon les générations de lycées. 3 lycées sont en phase d'études préalables et de programmation : un lycée dans le Sud, à Petite-Île (1 339 places), un lycée dans l'Ouest, au Port (1 064 places) et un lycée dans le Nord. Suite à la déclaration de la mairie de Saint-Denis de ne pas vouloir accueillir cet établissement sur le site de la Technopole, la Région envisage d'autres lieux d'implantation. Les premiers marchés de travaux de construction du lycée Saint-Benoît IV à Sainte-Anne (1 062 élèves) ont été attribués ; les travaux débuteront au cours du dernier trimestre 2008 pour une livraison de la totalité du lycée en 2010.

Pour la réhabilitation, les travaux ont été livrés à la rentrée pour le lycée Leconte de Lisle (Saint-Denis) ; 2008 verra la poursuite des travaux du LP Horizon Moufia (Saint-Denis), des équipements sportifs de Stella (Saint-Leu), la livraison de l'extension de Paul Moreau (Bras-Panon) ; la poursuite des études de la station d'observation de l'atmosphère (Saint-Paul).

Enfin, les opérations HQE (haute qualité environnementale) se généralisent : tous les bâtiments livrés par la Région depuis 4 ans répondent à ces critères, les réhabilitations les intègrent également.

De nombreux dispositifs d'aide pour les lycéens

La relation étroite avec les lycées et la volonté d'accompagner la scolarité des lycéens sont à l'origine d'initiatives de la Région pour venir en aide aux lycéens et plus largement, aux familles réunionnaises.

Primo'Livres

il s'agit d'une aide aux familles pour l'accès aux manuels scolaires mise en place par la Région depuis 2004 en partenariat avec les associations de parents d'élèves pour la partie opérationnelle. La participation de la Région est de 50 €/lycéen (ce qui représente une enveloppe globale de 2 M €). Cette aide a été étendue en 2007 aux apprentis qui poursuivent leur scolarité dans les Chambres Consulaires et lycées agricoles.

La Bourse Régionale d'Études Secondaires

La Région a mis en œuvre depuis 2001, la bourse régionale d'études secondaires (BRES). Conçu initialement pour les lycéens boursiers qui poursuivaient des formations inexistantes ou saturées à La Réunion, le dispositif a été étendu pour répondre aux attentes des jeunes en matière de mobilité : d'où l'ouverture aux non boursiers et à l'ensemble des formations. En 2007, 123 lycéens ont pu en bénéficié (et près de 400 depuis 2001). Le budget affecté par la Région à ce dispositif est de 380 000 €. Par ailleurs, et dans cadre de la construction future d'un hippodrome à Cambaie, la Région a apporté son soutien financier à de jeunes Réunionnais ayant choisi de se former (sous statut scolaire) au métier de lad jockey dans les écoles de courses hippiques AFASEC en métropole. Pour 2007-2008, 16 jeunes ont pu bénéficier de ce volet spécifique (engagement de 90 000 €).

Voyages Pédagogiques

la Région accompagne les projets pédagogiques liés aux déplacements d'élèves de l'enseignement secondaire, hors du département, pour des échanges scolaires ou des voyages à finalité pédagogique et culturelle. Le montant de l'aide de la Région a été fixé à 160 € par élève. Cette aide est plafonnée à 4 800 € par an et par établissement.

Stages en Entreprises Hors Académie

L'ambition de la Région, à travers ce dispositif est double : offrir une perspective plus large aux jeunes Réunionnais qui doivent effectuer des stages dans le cadre de leur cursus, et permettre à ces jeunes de connaître une première expérience de mobilité professionnelle. Le dispositif associe l'Académie de la Réunion, et l'ANT et s'adresse aux élèves de Bac Professionnel ou des étudiants de BTS. Exceptionnellement, le dispositif peut être ouvert aux élèves de BEP, CAP, de BTN ou BMA. Au plan financier, la Région et le Rectorat interviennent à parité sur la base d'un montant forfaitaire par élève/étudiant variant de 450 € à 800 € selon la durée du stage. L'ANT pour sa part prend en charge les billets d'avion. Pour 2008, il est prévu de reconduire la prise en charge de 550 stages.

Lycéens au cinéma

Depuis 1999, en partenariat avec le rectorat et la DRAC, la Région a mis Lycéens au cinéma. Ce dispositif consiste à faire découvrir aux lycéens des films hors circuit commercial, lors de projections organisées spécialement à leur. intention. Ainsi, pour 2007, plus de 70 000 € ont été consacrés à cette opération

Coopération éducative

Depuis 2000, la Région contribue aux échanges d'expériences en matière éducative dans la zone Océan Indien. Parmi les actions : aux Comores, à Madagascar, formations dans le secteur agricole et forestier (lycée agricole de Saint-Joseph) ; à Madagascar et en Afrique du Sud, formations dans le secteur agricole pour les étudiants de BTS (lycée Agricole de Saint-Paul) ; la formation des Hauts Fonctionnaires et des Personnels du COMESA (CIEP). Le montant total des crédits mobilisés est de 416 063 € (FEDER et Région).

Magazine TV éducatif des lycées et de la formation

mis en place en 2007 et reconduit en 2008 ce TV magazine éducatif est également porté par le CRDP de La Réunion. La participation de la Région (30 % du montant) est 140 400 €, celle du CRDP (55 %) : 257 400 €, celle des autres partenaires (15 %) : 70 200 €. L'émission est diffusée le mercredi à 15 heures et le samedi matin à 11 h 50 sur Télé Réunion. 12 numéros (de 13 minutes) ont déjà été réalisés et diffusés

Salon du livre de la jeunesse de l'océan Indien

la manifestation est organisée par l'ADBEN Réunion (association des documentalistes et des bibliothécaires de l'éducation nationale), elle se déroule en décembre. Comme pour les 2 premières éditions (couronnées de succès), la Région participe à l'opération à hauteur de 30 000 € (sur un budget global de 175 000 €).

Autre priorité : la formation professionnelle

A La Réunion, ce sont plus de 275 000 personnes qui sont dans des cycles de formation, soit 36 % de la population totale dont 32 % en formation initiale et 4 % en formation continue. La Région est compétente en matière d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes. Elle s'est dotée d'un Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) qui concerne l'ensemble des filières : formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi et d'apprentissage, formations agricoles, formations en faveur des publics non qualifiés et/ou en difficultés, formations initiales dans le domaine sanitaire, social et médico-social. La Région s'implique également dans les structures comme l'AFPAR et ses 4 centres de formation répartis dans l'île (qui accueillent environ 4 000 personnes chaque année) et offrent plus de 100 produits de formation dans de nombreuses filières suivantes. Elle intervient également envers les CFA, les CFAA, les CFPPA et le futur CFAT (centre de formation aux métiers de l'automobile). « Ma Région et moi » consacrera prochainement un dossier aux actions de la Région dans le domaine de la formation.

La Région aide l'enseignement supérieur

Bien que cela ne relève pas directement de son champ de compétence (l'enseignement supérieur relevant de l'État), la Région apporte des aides aux étudiants, accompagne la réalisation de formations professionnelles en mobilité, s'implique fortement en faveur de l'université et de la recherche (financement des infrastructures, soutien aux programmes de recherche etc.). La Région agit également en faveur de la vulgarisation de la culture scientifique depuis 2001 (manifestations menées par Sciences Réunion ou l'Association des Docteurs et Doctorants de La Réunion).

La parole aux jeunes reçus aux grandes écoles

Alice Maillot étudie actuellement à l'ENGREF (Paris) pour devenir ingénieur forestier. Elle était en classe préparatoire Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre à Roland Garros et indique que c'est bien ce parcours qui lui a enseigné la rigueur et la persévérance et l'a encouragée à participer au Prix Avenir d'Outremer. 2007. Désignée lauréate de ce prix en 2007, elle est d'avis que cela est «un plus» pour ses études, pour les stages qu'elle sera amenée à effectuer à l'étranger et pour son avenir. Ses années de préparation au lycée Roland Garros lui ont donné suffisamment confiance en ses capacités.

Denis Gence était en classe préparatoire EC, option scientifique au lycée de Bellepierre. Il va intégrer en 2008 l'école HEC (Paris). Pour lui, les stages en entreprises et les voyages pédagogiques inscrits dans le cadre de sa formation sont «un vrai bonus» dans la mesure où ils constituent une ouverture, notamment sur le monde professionnel. Les enseignements sont très adaptés aux besoins des élèves : par exemple les entretiens de personnalité, qui permettent d'apprendre à s'exprimer au mieux de leurs capacités devant un jury.

Roméo Zéni est issu de la classe préparatoire EC, option technologique à Bellepierre. Les CGPE représentent «la solution pour tout étudiant ayant envie de réussir.» Pour ce jeune homme issu d'une famille très modeste, cette formation constituait une opportunité pour «s'engager dans la vie professionnelle et construire un avenir meilleur.» Roméo Zéni s'apprête à intégrer une école de commerce à Montpellier.

Les aides aux étudiants

L'Allocation de Première Installation :
la Région a mis en place, depuis 1996 grâce au Fonds Social Européen, une allocation forfaitaire pour faciliter l'installation des jeunes hors de l'île. Elle intervient en cohérence complète les autres possibilités d'accompagnement proposées par les institutions (CROUS, Conseil Général...). 408 personnes en ont bénéficié en 2007, le dispositif s'élève à 800 000 euros par an.

Aide à l'admission aux grandes écoles :
La Région a initié en 2006 un dispositif d'aide en faveur des étudiants de Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) des lycées de l'île. Il s'adresse aux étudiants admissibles (ayant réussi l'examen écrit), et devant se rendre en Métropole pour y subir des épreuves orales d'admission aux Grandes Écoles. Le nombre de bénéficiaires pour 2008 était de 157 pour un budget de 120 000 €.

Les Allocations Régionales de Formation Doctorale :
Grâce au soutien de l'Europe, la Région attribue des allocations doctorales aux étudiants pour une durée de 36 mois. L'objectif est de favoriser la formation des jeunes étudiants Réunionnais, aptes à accéder à des postes de responsabilité et à s'investir dans le développement de La Réunion et contribuer au co-développement des pays de la Zone. Le dispositif a été étendu depuis 2003 par un volet de coopération régionale, la Région en assume seule la charge financière. En 2007, 18 étudiants ont bénéficié de ces allocations dont 4 pour le volet de coopération régionale pour un montant mensuel de 1 200 €, somme revalorisée depuis septembre avec effet rétroactif (budget global : 907 200 €).

POUR ALLER PLUS LOIN
SITE INTERNET :
www.regionreunion.com

3 000 jeunes en mobilité

La Région accompagne la formation professionnelle en mobilité pour les jeunes adultes, par le biais d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Promotion et l'Insertion des Travailleurs d'Outre-Mer (ANT). Près de 3 000 jeunes Réunionnais sont concernés par les diverses formations proposées, réalisées en partenariat avec l'État et le concours du Fonds social européen. Une enveloppe globale d'un montant de plus de 9 M€ a été engagé pour l'exercice 2008.

En plus des aides directes aux étudiants, la Région soutient les actions conduites par l'Université en matière de relations internationales et d'échanges étudiants. Cette intervention est d'autant plus importante que la moitié des étudiants inscrits à l'Université de La Réunion est boursière et que ceux-ci n'ont pas toujours les moyens de réaliser leur projet de mobilité. Ces programmes permettent également à l'Université de s'ouvrir à l'international. En 2007-2008, 164 demandes d'étudiants de l'Université de La Réunion ont bénéficié d'un accompagnement par le Conseil Régional. L'engagement de la Collectivité en faveur de ces programmes de mobilité s'est élevé à 303 336 €.
Les différents programmes : ERASMUS (mobilité vers 48 universités européennes) ; CREPUQ (Universités Québécoises) ; ISEP (International System Exchange Program : Universités Américaines USA) ; Conventions universitaires bilatérales vers la zone Océan Indien (Inde, Afrique de Sud, Australie...) ; ERASMUS-STAGES (stages effectuées en Europe) ; Stages et travaux de recherche, pour les étudiants de Master et de niveaux supérieurs ; Profil international (Université du Canada).

La Bourse Régionale de Mobilité vers le Québec

Depuis 2003, la Région a engagé un partenariat avec la Province du Québec afin d'encourager la mobilité des jeunes Réunionnais. Cette entente a été reconduite en 2007. Elle a mis en place un dispositif d'aide intitulé « Bourse régionale de mobilité vers le Québec (hors programme CREPUQ).

Plus de 1 000 jeunes Réunionnais sont aujourd'hui au Québec. Le 31 juillet dernier, la Région recevait les 124 jeunes de cette nouvelle promotion, qui rencontre un vrai succès.

Rester vigilants sur les crédits de la mobilité

Mobilité vers de Québec, bourses culturelles ou sportives : le succès de ces dispositifs est certain. Chaque Réunionnais comprend aisément que la mobilité est un enjeu capital et décisif pour le développement de l'île. Car forts de l'expérience acquise, ces jeunes pourront revenir et offrir leur savoir et leur savoir faire. Mais ces dispositifs sont menacés. En effet, en début d'année, l'État avait considérablement baissé les crédits destinés à la mobilité (plus de 70 %). La mobilisation des jeunes, de leurs parents, les témoignages de ceux qui ont vécu cette expérience ont permis le maintien des crédits à un niveau presque équivalent à celui enregistré en 2007.

MENACES SUR LES BOURSES CULTURELLES

En août, de nouvelles menaces sont apparues, cette fois sur le dispositif bourses culturelles.

À l'heure où l'on parle de développement, il est important de ne négliger aucune piste. La culture en est une, c'est un élément de l'activité économique, et le dispositif bourses culturelles a déjà fait ses preuves.

C'est par exemple ce qu'explique Jimmy Apalama

Parti se former à la musique carnatique en Inde, en août 2003, avec une bourse de la Région, il a été confronté à plusieurs difficultés, notamment celle de la langue, mais « la musique étant un langage universel, ça s'est bien passé ».

Et tellement bien passé qu'au bout des 3 ans de formation, il a décidé de rester un an de plus, « une occasion d'acquérir une autre expérience, une formation complémentaire et de faire des concerts ».

La Région soutient la promotion des produits réunionnais

La Région soutient les manifestations de promotion des produits réunionnais : la fête du Choka, organisée par la commune de l'Entre-Deux ; Festi-Plantes organisé par l'Office Municipal d'Animation Globale (Saint-André) ; la fête du Tévelave (Les Avirons) ; la fête des bichiques (association Fleur de vacoa à Bras-Panon) ; la fête des lentilles (Cilaos) ; fête du safran (maison des associations de Saint-Joseph) ; fête du coco (association Grande Fontaine Bouillon Lapierre à Saint-Paul) ; fête de l'ail et marché aux agrumes (Petite Ile) ; fête de la fraise (OMDAP, commune de Saint-Pierre) ; fête des goyaviers et fête des produits laitiers (comité des fêtes et d'animation de la Plaine des Palmistes) ; fête de la pêche (comité des fêtes de Salazie) ; fête du terroir (commune de Trois-Bassins).
La Région soutient également : salon Régal et salon du tourisme (organisé par la SEM Nordev à Saint-Denis) ; fête du vacoa et du palmiste (association Sun FM de Saint-Philippe) ; Expobois (office du tourisme de Saint-Louis) ; Flore et Halle et foire internationale des Mascareignes (SEM Gem'-Port au Port) ; Florilèges (commune du Tampon).

L'investissement de la Région pour l'ensemble de ces manifestations est de 200 000 €.

Une convention pour développer l'emploi dans le domaine agricole

La Région a signé un accord-cadre pour des actions de développement de l'emploi et des compétences dans le secteur de l'agriculture. L'accord est conclu pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2008 entre l'Etat, la Région, le Département, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt et la Chambre d'Agriculture de La Réunion. Y participent également le fonds national de formation des salariés des entreprises et exploitations agricoles et le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant. Il s'agit concrètement de soutenir les démarches permettant le développement de l'emploi et des compétences, et, en particulier, l'effort de formation, d'ingénierie et d'accompagnement à destination des exploitants agricoles, de leurs conjoints et de leurs salariés actuels et futurs.

Vers un Pôle Régional Mer

Le PRM est un nouvel outil souhaité par la Région et ses partenaires, afin de regrouper l'ensemble des acteurs scientifiques intervenant dans le domaine marin et de les fédérer autour de programmes de recherches communs, permettant de répondre aux attentes d'innovation et d'appui au développement durable du secteur. Son implantation est envisagée sur la commune du Port et à cet égard, deux sites potentiels appartenant à la CCIR ont été identifiés. La Région va réaliser une étude afin de déterminer le meilleur emplacement pour accueillir le futur PRM. L'étude porte sur l'analyse et le diagnostic des deux sites, l'analyse juridique du projet, la vérification de l'adéquation des besoins identifiés et les propositions des scénarii d'aménagement, l'évaluation du coût sommaire des travaux à réaliser et une approche concernant les modalités contractuelles. Les frais engagés pour cette étude sont de 16 500 €.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Aides aux structures : FEDAR : 30 000 € (programme 2008) ; OCTROI (Organisme Certificateur Tropique Réunion Océan Indien) : 197 500 € (programme 2008) ; ARDA : 70 000 € (pôle Éducation Sensibilisation et Formation) ; Coopérative Bourbon Pointu : 155 450 € (actions 2008) ; Qualitropic : 15 000 €.

PDHR : validation du programme 2008 de l'association de développement rural de La Réunion chargée de mettre en place le Plan de Développement des Hauts Ruraux (PDHR). Prise en charge du programme par l'Europe (354 764 €), l'État (118 254 €), la Région (118 254 €).

Le soutien à la filière pêche

Compétente en matière de développement de la filière pêche, la Région aide les professionnels par le biais de plusieurs dispositifs : aides pour le renouvellement ou la modernisation de la flottille ; cette action est cofinancée par l'Europe. Pour l'année 2008, une enveloppe de 104 000 € a été engagée.

Par exemple, pour les opérations de modernisation de la flotte, une autorisation de programme de 100 000 € pour permettre la modernisation des navires de moins de 12 mètres naviguant près de la bande côtière littoral et l'équipement en matériel de sécurité des embarcations de plus de 12 mètres. La Région peut également aider à la remotorisation d'un navire : c'est par exemple l'octroi d'une subvention de 1.916 € pour l'acquisition d'un moteur de bateau en faveur de la société aquacole des Mascareignes. Ce sont également des opérations d'achat d'équipement (acquisition d'une machine à glace et équipements connexes : aide de 12 116 € à la SARL Sud Océan).

Pour un haut débit pour tous : La Réunion numérique

La délégation de service public de mise à disposition du réseau régional à haut débit G@zelle a été attribuée au groupement Mediaserv / Sogetrel / LD Collectivités. Une société a été créée : La Réunion Numérique (LRN) ; elle a pour mission de prendre en charge les infrastructures déployées depuis 1999 par la Région, de les compléter, de les exploiter et de fournir des services télécoms aux opérateurs de l'île. Les principes de location des fourreaux de la Région aux opérateurs de l'île ont fait l'objet d'une convention. La Région met à disposition de LRN l'ensemble des fibres optiques déployées sur les lignes à haute tension d'EDF ainsi qu'en souterrain, trois fourreaux sur tout le linéaire de génie civil déployé sous les routes nationales depuis 1999 (60 km), ainsi que sur le linéaire des bretelles du réseau régional en cours de réalisation, et la fibre optique déployée dans les fourreaux.

En outre, pour l'implantation des bretelles pour le réseau haut débit G@zelle, dans le Sud et le Nord, la Région a opté pour une mutualisation de travaux, comme elle l'avait déjà fait en 2007, avec le Département.

Aujourd'hui, d'autres opportunités ont été identifiées : avec EDF sur Saint-Denis, entre le boulevard Sud et la rue de Paris ; avec la SRR sur la ZAC 2000 au Port et sur la RN2 à Saint-Pierre et le GHSR ; avec la commune de Saint-Louis notamment sur la rue Henri Lapierre, avec la CINOR, pour Sainte-Marie et les rue Roger Lapierre et RD45).

Le financement pour partie par la collectivité de cet équipement permet de diminuer la gêne occasionnée aux riverains et usagers, tout en permettant une réduction des coûts des travaux et une économie pour la Région sur cette opération. Ainsi, pour les opérations menées avec EDF, la Région prend en charge 75 % du coût (100 000 €), pour celles menées avec la SRR, la part de la Région est de 69 200 € ; avec la commune de Saint-Louis, la prise en charge de la Région est de 17 853 € et enfin avec la CINOR, le montant engagé par la Région est de 65 000 €. A noter que le financement de cette opération est assuré par le FRDE (fonds régional pour le développement et l'emploi), la Région ayant engagé ces crédits en 2004.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Soubik : mise en œuvre de la plateforme d'assistance technique d'information et de réservation touristique Soubik pour 2008-2009 : 76 000 €. La participation financière de l'UE sera sollicitée

G@zelle : marché complémentaire pour la réalisation des bretelles sur la commune du Tampon (suite au désengagement de la commune) : 218 198 €.

Projets associatifs : 7 224 € au CAUE (site internet) ; 6 118 € à Cyclone Productions (site internet) ; 3 171 € à 53 Ti Paniers (acquisition de matériel) ; 8 000 € à l'Association Groupe d'Entraide et de Participation aux Projets des Habitants ; 5 015 € à Ticaz Music (équipement d'un studio d'enregistrement) ; 24 000 € à ECI (rencontre numérique 2008) ; 8 000 € à l'ARVAM (projet de développement d'un logiciel informatique dédié à la surveillance de l'état de santé des récifs coralliens).

Aides aux entreprises : 26 634 € à CIRRUS INFORMATIQUE (compléter sa gamme de logiciels de gestion destinés aux compagnies aériennes) ; 19 065 € au POSI (enquêtes pour l'élaboration du diagnostic TIC 2009 et les usages et pratiques des téléphones portables) ; prolongation de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la société AIGL développement jusqu'au 31 décembre 2008, afin de permettre le déploiement de l'opération Bases de Données Adresses sur l'ensemble des communes de l'île. Par ailleurs, un nouveau cadre d'intervention pour les entreprises (investissement sur l'appareil de production et soutien à la création de nouveaux produits logiciels et multimédia) a été adopté ; décision de lancer un appel à projet incitant à la création de clusters d'entreprises innovantes en s'appuyant sur les dispositifs existants.

Emplois : Prime régionale à l'emploi : modification du cadre d'intervention, les demandes des entreprises qui ont bénéficié ou qui sollicitent une aide à l'investissement seront inéligibles, le bénéfice de l'aide se limitera aux postes de production.

La filière image : le vent en poupe

La Région soutient l'audiovisuel, le cinéma et le multimédia, des domaines important du développement économique. En effet, la filière image permet de créer une forte valeur ajoutée locale, tout en permettant de générer et d'entretenir des emplois artistiques, techniques. Tout cela se situe dans une perspective d'exportation des produits, titrant le meilleur parti des atouts et avantages du territoire. Depuis 1999, la Région a mis en place différents dispositifs, signé des conventions comme avec le CNC (centre national de la cinématographie) ou l'ACDAM (association pour le développement du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia).

Au fil des années, ces dispositifs ont évolué. Par exemple, la Région vient d'ajuster les cadres d'intervention dans le domaine des aides à la production audiovisuelle et cinématographique : pour les aides à l'écriture, par exemple, une lettre d'intention d'un producteur ou d'un diffuseur est à joindre au dossier. Pour les aides au développement, il a été décidé que la durée de convention passait de 24 à 12 mois. Pour les aides aux pilotes et maquettes, les associations ne sont désormais plus éligibles au dispositif. Pour obtenir les aides à la production de courts métrages, il convient que le candidat fasse la preuve de son inscription à la sélection dans un festival de sa catégorie. Pour les aides à la production de programmes, la Région a souhaité procédé à une plus grande sélectivité des œuvres, ce qui permettra une réorganisation de l'affectation des aides. En outre, la Région a engagé une étude d'impact de la localisation des tournages ainsi que sa publication (45 000 €).

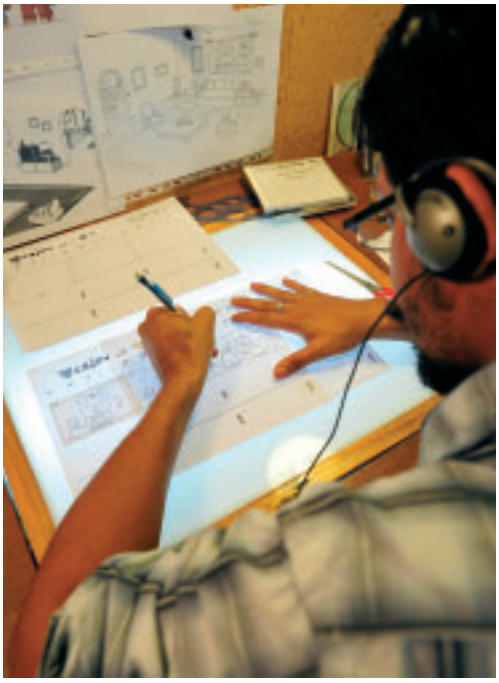

La Région soutient le Festival du film de La Réunion

Une subvention de 30 000 euros en faveur de l'association Festival du Film de la Réunion pour l'organisation de l'édition 2008 du festival a été approuvée.

Cette manifestation pourrait contribuer aux objectifs prioritaires de la Région Réunion en matière de développement de la production audiovisuelle, cinématographique et multimédia à La Réunion. Elle permettrait aux producteurs et auteurs de La Réunion de rencontrer des diffuseurs de l'audiovisuel et du cinéma afin de découvrir leurs orientations éditoriale ; de leur présenter leurs projets, de découvrir les ressources disponibles dans l'île pour les tournages, de rencontrer les professionnels de la filière à La Réunion et d'identifier les principaux acteurs, au premier rang desquels l'ADCAM ; l'information des personnels de la filière sur les besoins des opérateurs extérieurs.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Aides à la production : Pipangaï Productions pour Cajou (150 000 €) ; France 3 pour Des racines et des ailes (45 000 €) ; Ciné Horizon pour Jean Colbe, ma réunion des années cinquante (19 660 €) ; Bla Bla Prod pour Tête à clap (30 000 €) ; FMC pour Mayotte monde invisible (15 000 €) ; Hémisphère Prod pour Kriké Kraké (27 345 €)

Aides au développement : Tik'Tak Prod pour Une histoire de grande personne (8 000 €) ; Super ! productions pour Carnets de Boz (8 000 €).

Aides à l'écriture de 2 000 euros chacun à : Carole Payet pour Famille Voiro ; Jean-William Cally pour Zarlor ; Frédéric Lambobez pour Je veux ma part de terre ; Daniel Vaxelaire pour Jean Couturier, le dernier héro ; Hémisphère Prod pour Contes de la Réunion.

ACDAM : programme d'actions 2008 : 234 700 € (y compris la contrepartie FEDER) ; 10 000 € pour les investissements.

La Région et l'AFD partenaires pour un codéveloppement durable et solidaire

En marge du séminaire, la Région et l'Agence Française de Développement (AFD) ont franchi une nouvelle étape dans leur partenariat en signant un accord cadre portant sur le codéveloppement. Le directeur général délégué de l'AFD, Michel Jacquier, a souligné l'importance de cet accord cadre, nouveau pas franchi par son organisme et la Région.

En effet, ces deux structures ont des approches complémentaires du codéveloppement et de la coopération régionale. Il convient donc de les mettre en synergie. Les objectifs principaux de la convention portent d'une part, sur le développement de l'échange d'informations sur les actions menées avec les États concernés, afin de faire mieux, de mutualiser les actions, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales et d'autre part, sur l'organisation des principes de financement de ces actions. Ainsi les modalités de mises en œuvre sont désormais plus souples. Ce qui permettra une plus grande efficacité et une meilleure adaptation aux besoins spécifiques de chaque opération : dans le domaine des nouvelles technologies, des énergies renouvelables, de la desserte maritime par la création d'une compagnie régionale. Et bien évidemment, ces actions s'inscriront dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques.

Cette convention ouvre donc une nouvelle porte vers l'avenir, en offrant d'autres possibilités. Face aux défis communs, chaque pays, chaque État doit trouver sa place, chacun pouvant apporter son expérience aux autres, dans un esprit d'échanges équivalent et de partenariat renforcé : c'est le principe même du codéveloppement, une notion fortement défendue par les pays de l'océan Indien.

Mais cette convention va concerner d'autres pays car l'Agence Française de Développement est présente dans tous les pays avec lesquels la Région a noué des relations : les pays de la COI, bien évidemment, mais aussi ceux d'Afrique australe et du Sud, comme il est implanté en Inde et en Chine.

Des engagements en faveur du codéveloppement

Les actions de la Région en faveur du codéveloppement porte sur des domaines différents. Il s'agit par exemple d'actions menées avec la COI (voir page suivante), mais aussi d'aides à des associations. C'est par exemple le cas avec la PIROI (plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien de la croix rouge française) qui a reçu 20 000 € afin de venir en aide aux populations sinistrées de Madagascar, et en particulier de l'île Sainte-Marie, suite aux passages des cyclones. Ce sont aussi les actions menées avec le SMAD (service militaire d'action au développement) avec lequel la Région s'est engagée pour une assistance technique pour un dispositif de formation professionnelle mis en place par les autorités malgaches, avec le soutien financier et logistique de la Région et du Département, ainsi que des FAZSOI. (3 000 €).

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Relais Europe Direct : pour permettre aux Réunionnais d'obtenir des informations, conseils, aides à leurs questions touchant l'Europe et à l'Union européenne d'améliorer la diffusion d'informations (8 000 €).
Solidarité envers la Chine : après le dramatique tremblement de terre du Sichuan, 100 000 €, orientée en concertation avec les autorités chinoises sur des actions de reconstruction.

POUR ALLER PLUS LOIN
SITE INTERNET :
www.regionreunion.com

L'océan Indien : un rôle d'éclaireur

Les 12 et 13 juin 2008 s'est tenu à la Région un séminaire portant sur le Codéveloppement durable des îles de la Commission de l'Océan Indien.

Quelles sont les opportunités offertes en matière de codéveloppement pour les îles de la Commission de l'Océan Indien (Maurice, Madagascar, les Comores et les Seychelles) ? Quelles sont les priorités de coopération multilatérale et bilatérale à mettre en œuvre rapidement ? Quelles sources de financements mobiliser pour ces actions prioritaires ? Ce sont quelques questions qui ont été débattues lors de ce séminaire, sur un thème que chacune des îles a parfaitement intégré, puisque le codéveloppement n'en est pas à ses débuts dans l'océan Indien.

Parmi les projets récents : ceux portant sur le désenclavement numérique (SEGA-NET et RAVENALE), sur les images satellitaires (AMESD, SEAS-OI...).

Les représentants des îles de la COI et les participants réunionnais ont évidemment évoqué la question des Accords de Partenariat Économique (APE) et les discussions déjà été menées lors des précédentes rencontres ou avec l'Europe. Les pays de la COI partagent le même souhait : renforcer la coopération pour que, ensemble, les îles puissent faire face aux défis : évolution démographique, mondialisation des échanges, impact des changements climatiques, essor des nouvelles techniques.

Un objectif partagé : l'autonomie de production en énergie électrique

Si le constat est commun (augmentation du coût du baril de pétrole, volonté de réduire les émissions de gaz à effets de serre, faire face aux conséquences des changements climatiques), les problématiques et les potentialités énergétiques par pays sont différentes. Les représentants des îles de la COI ont proposé des outils pour une stratégie d'autonomie énergétique : la diversification énergétique (énergie des mers, biomasse, hydraulique, énergie solaire, etc.) ; la valorisation du potentiel énergétique des déchets ; l'élaboration d'un programme commun d'un mix énergétique adapté à chaque île, une étude de faisabilité d'un câble sous-marin entre les îles et une pour des câbles souterrains afin de protéger le réseau des aléas climatiques. C'est aussi l'idée de la création d'un groupement d'importation des hydrocarbures, afin d'organiser l'approvisionnement sur la base d'un marché commun. Il a également été proposé une expérimentation du fourneau portois au niveau d'un village ou d'une microrégion dans chaque île. Afin de mettre en œuvre et d'appliquer l'ensemble de ces outils dans les îles de la COI, il serait important de créer un groupe de travail dédié aux problématiques énergétiques, une agence océan indien du type ARER.

Une action commune des îles de l'océan Indien pour la sécurité alimentaire

Les îles de la COI ont des points communes parmi lesquels : la pression foncière, l'exposition aux hausses des prix des matières premières, un contexte tropical exposant les cultures et les élevages aux risques sanitaires etc. mais elles ont aussi des spécificités.

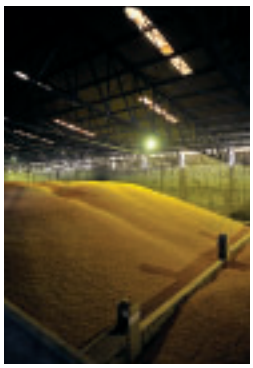

Le principal objectif partagé par les îles est celui de la construction de plusieurs filières-clés (élevage bovin viande et lait, pêche et aquaculture, riz céréales et légumes, semences) dans une optique de complémentarité entre les pays de la COI. D'où la nécessité de réactiver des banques de données, de créer des laboratoires, d'approfondir les actions de formation et de recherche, de faciliter l'installation / développement des exploitations.
A également été évoqué le problème de la logistique de transport, ajustement de l'outillage portuaire et aéroportuaire régional.

État, Région, IRD et Université ensemble pour l'implantation de l'antenne de réception satellite

L'État, la Région, l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), et l'Université de La Réunion ont signé une convention de partenariat pour la création d'un pôle d'excellence en télédétection sur notre île. Un projet de développement qui constitue un atout majeur pour le rayonnement de La Réunion, au titre de la coopération régionale au sein de l'océan Indien.

Pour Michel Laurent, Directeur Général de l'IRD, cette signature est l'aboutissement d'une réflexion et d'un partenariat engagés depuis de nombreuses années entre l'institut et ses partenaires. C'est la matérialisation d'un engagement profond de la structure dans l'outre-mer en général et à La Réunion en particulier. Pour Mohamed Rochdi, Président de l'Université de La Réunion, cet outil arrive à un moment clé pour le développement, s'intègre parfaitement dans les stratégies de formation et de recherches menées par l'Université. Un outil complet qui permettra de renforcer les performances des laboratoires déjà implantés, un outil structurant en matière de coopération régionale. Pour le Président Vergès, c'est un élément décisif dans les orientations stratégiques de la Région, son ouverture au monde et à l'océan Indien, son inscription dans l'excellence, l'innovation etc. et cela, dans un esprit de partenariat renforcé. Et cela correspond à une demande formulée par les pays de la zone : les Seychelles, par exemple, qui vont ainsi pouvoir assurer la surveillance de leur domaine maritime, régulièrement pillé. Avec cette convention, la Région a franchi un pas de plus vers l'excellence, après le cyclotron, l'OPAR etc.

Pour Pierre-Henry Maccioni, préfet de La Réunion, ce satellite est un instrument précieux de travail, dans bien des domaines. Il devait par exemple citer la sécurité civile (pour les Îles Éparses, le canal du Mozambique). Il est le fruit d'un partenariat « habituel » entre la Région et l'État ainsi qu'avec les autres acteurs de la recherche et du développement.

La fiche technique

Le projet SEAS-OI (surveillance environnementale assistée par satellite dans l'océan Indien) a pour objectif la mise en œuvre d'un pôle d'excellence en télédétection spatiale pour la gestion des territoires du Sud-Ouest de l'océan Indien. Ce pôle est constitué d'une antenne de réception directe de satellites optiques et radar à très haute résolution, comme SPOT, ENVISAT, Pléiades, RADARSAT etc., associé à un centre de traitement d'images dédié aux applications de l'observation de la terre, pour la gestion durable des ressources naturelles et des territoires de l'océan Indien. Sur le plan scientifique, ce projet s'accompagnera d'un renforcement des équipes locales et de la mise en place de programmes régionaux de recherches et d'applications pilotes. Cette dynamique devrait notablement accroître l'accueil des spécialistes français et étrangers (notamment depuis la COI). Les thématiques de l'aménagement des territoires, de l'agriculture, de la gestion forestière, du suivi des milieux marins et côtiers, de la surveillance épidémiologique, de la gestion des risques etc. seront ainsi traitées.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

CRITT : 86 198 € à la CCIR en faveur de la compétitivité des entreprises réunionnaises. Cette action bénéficie du concours des fonds européens FEDER.
Technopole : 67 693 € pour le fonctionnement de l'association (40 000 € par le FEDER).
ADDR : 4 500 à € l'Association des Docteurs et Doctorants de La Réunion (Forum des Jeunes Chercheurs en Sciences et Technologies).
Pôle de recherche et d'innovation en santé, biomédecine et biotechnologies : projet de l'IRD (veille scientifique et technique sur les maladies infectieuses émergente dans l'océan Indien) : 75 000 €, 20 % du budget global, (FEDER : 225 000 €, 60 % ; État 75 000 € : 20 %).
Risque naturels : validation du cadre d'intervention de soutien de la recherche sur les phénomènes de risques naturels. Il s'agit d'acquérir plus d'informations sur les risques (mouvements de terrains, érosion, surveillance des gaz et particules émis par le volcan), afin de soutenir la politique de prévention et de protection des personnes et des biens. (programmes européens)

Accord État/Région/CIRAD :

Un programme de recherches pour une Réunion d'excellence

Le jeudi 24 avril 2008, l'État, la Région et le CIRAD ont signé un accord de partenariat pour 2008-2013 précisant les axes d'intervention de l'organisme de recherche, la structuration des activités, les principes de financement, les modalités de suivi et d'exécution. 90 M€ seront engagés sur des programmes de recherche, le financement bénéficiant également des fonds européens FEADER (volet recherche expérimentale) et FEDER (recherche en amont). Ce partenariat porte sur 4 priorités : l'agriculture écologiquement intensive ; l'alimentation accessible, diversifiée et sûre ; les risques sanitaires infectieux liés aux animaux ; les relations entre agriculture et environnement pour gérer durablement les espaces ruraux tropicaux.

Des infrastructures majeures dans le domaine de la recherche

Cyclotron Réunion

Pour la construction de locaux supplémentaires et d'équipements permettant une exploitation optimale du cyclotron : 1,3 M€. Cette construction fait partie de la réalisation de la 2e tranche de la plateforme CYROI. L'objectif est le développement d'activités économiques, répondant aux besoins d'industries, d'entreprises, de projets incubés, de laboratoires publics, d'associations de La Réunion, de l'Océan Indien et d'Europe.

Antenne satellitaire de Saint-Pierre :

La Région a approuvé la convention visant à l'attribution par l'État à la Région de la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une station de réception et de traitement d'images satellites sur le site universitaire de Terre-Sainte à Saint-Pierre, le programme technique détaillé de construction a également été adopté. Par ailleurs, la Région a signé une convention de partenariat pour le projet d'Antenne Satellite SEAS OI avec l'État, l'IRD et l'Université pour la mise en oeuvre du projet de Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellites dans l'Océan Indien (SEAS OI). Il vise à mettre en œuvre à La Réunion un pôle d'excellence en télédétection.

OPAR :

(observatoire de physique de l'atmosphère de La Réunion) pour le programme 2008, participation de la Région de 51 500 € sur un budget total de 104 500 €, l'INSU/CNRS contribue à hauteur de 53 000 €.
L'université y participe par la mise à disposition de son personnel, de bureaux et locaux (dans l'attente de la livraison des locaux, l'OPAR est hébergé par l'université de La Réunion sur le site de Saint-Denis).

Station permanente de recherche sur les espaces naturels et anthropisés du Sud de La Réunion

il s'agit d'un projet d'observation des écosystèmes tropicaux (forêt tropicale, habitats littoraux marins et terrestres), les milieux volcaniques neufs (colonisation des coulées de lave, terrestres et sous-marines). Le projet est porté par l'Université et les recherches se dérouleront à Saint-Philippe. Le financement du projet est supporté par l'Europe (FEDER 60 % du montant : 75 000 €), l'État (20 % ; 25 000 €), et la Région (20 % ; 25 000 €).

De la tradition à la modernité : la filière vacoa

En accueillant l'exposition de la Maison de la tresse et du vacoa, Brin(s) de Modernité, la Région a voulu non seulement présenter le travail d'artistes – remarquable, d'ailleurs -, mais aussi mettre l'accent sur un produit traditionnel qui, aujourd'hui plus que jamais, peut trouver sa place dans l'économie moderne : le vacoa.

Ce savoir-faire, emblématique de La Réunion, est ainsi remis au goût du jour. Tressé sous forme d'accessoires chics, de solutions déco pour la maison ou de véritables œuvres d'art uniques en leur genre, le vacoa prend des allures inédites : collection de sacs à mains et cabas en vacoa, des pièces uniques sur le thème du poisson, l'utilisation de la fibre de vacoa seule ou en mélange avec d'autres matériaux (papier sulfurisé, autres fibres végétales...).

Porté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Région et la mairie de Saint Philippe, ce projet de mise en place de la Maison de la tresse et du vacoa est né il y a plusieurs années. Il est conçu de manière à le territoire sur le plan touristique et économique, tout en préservant un patrimoine immatériel en voie de disparition. Il s'intègre dans la mise en place d'un concept plus large, l'Archipel des Métiers d'Art.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Réunion Entreprendre : 21 750 € à titre exceptionnel afin d'éviter la disparition de cette structure qui a subi une diminution de 25 % de ses subventions en 2007.
Accompagnement à la création d'entreprise : participation à l'action en lien avec l'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts et Consignations.
Etude sur les aides aux entreprises : 95 642 € pour l'évaluation des aides publiques
Aides aux investissements des entreprises industrielles et artisanales : approbation du nouveau cadre d'intervention ; 75 903 € à l'imprimerie Ah-Sing, répartis entre le FEDER (Europe 45 541 €) et la Région (30 361,20 €), 30 963 € à la Sarl Mak Yuen Industries ; 48 934 € à la Sarl Fluxmeca ; 47 101 € à la SCN Planchinvest ; 47 244 € à la SAS Usinage et Conditionnement du Riz
Modernisation de l'outil de production : 25 203 € à la SARL SORINORD (au titre du POE/FEDER 2007-2013.
Nouveaux défis : 33 150 € à l'ADIR pour l'année 2008, participation de l'Europe : 99 451 € et de l'État : 33 150 €.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Incubateurs : validation de 5 projets innovants : Soleil créole (8 086 €), Synaptic (10 368 €), Hyrdolias Géranium (15 877 €), Diet Set (13 239 €), Réunion virtuelle (12 097 €). Le dispositif est financé conjointement par l'Europe qui prend en charge 60 % du montant, l'État (20 %) et la Région (20 %).
Investissements immatériels : validation du cadre d'intervention pour des actions de conseils, recrutements de cadres, contractualisées au titre du POE/FEDER 2007-2013 pour les entreprises des secteurs de l'artisanat, de l'industrie et du tourisme.
Ingénierie financière : validation du cadre d'intervention entrant dans les programmes européens (FEDER) pour la période 2007/2013, concernant les outils d'ingénierie financière : les sociétés de capital risque (SCR) comme la SCR Réunion Développement ; les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) ; les Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR). Les cadres d'intervention qui ont prévalu pour la période 2000-2006 sont reconduits pour la prochaine période.
Implantation dans la zone aéroportuaire : avis favorable à la demande de l'entreprise ATECH Technologies Distribution pour son installation dans la zone d'activités aéroportuaire Pierre Lagourgue.
Maîtrise des flux de production : avis favorable à la demande de l'ADIR pour la mise en œuvre du programme de démarche « supply chain management » au bénéfice de 6 entreprises réunionnaises (demande relayée par la CCIR).
Octroi de mer : agrément d'activité au titre du dispositif d'exonération de l'octroi de mer, relatif au montage de lecteurs DVD : agrément temporaire pour une durée de deux ans accordé à la société Gany Industries.

Le développement du tourisme doit répondre à une vision globale et partagée

Les assises du tourisme se sont déroulées le12 septembre. Elles réunissaient l'ensemble des acteurs publics et privés de ce secteur, les associations, les institutions, structures intercommunales, Département Région et l'État, et Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services.

Le tourisme est l'un des secteurs clés de l'économie réunionnaise, il est inscrit comme priorité, fait partie des domaines d'actions stratégiques du Plan Régional de Développement Durable (PR2D) initié par la Région, et comme secteur prioritaire dans le projet de loi programme pour l'outre-mer. Dès 2000, la Région s'était engagée dans l'élaboration du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), qui après une large concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés a été adopté. Il dressait les orientations stratégiques à l'horizon 2020 pour ce secteur, soulignant fortement que la mobilisation de tous les acteurs était indispensable, qu'ils travaillent sur des questions d'aménagement, d'organisation de la filière, de promotion de la destination, qu'ils soient publics ou privés. Le tout étant d'offrir des produits attrayants qui affirment la compétitivité de La Réunion sur le marché mondial, qui montrent son originalité.

Convergence et partenariat

Comme cela avait été le cas pour l'élaboration du SDATR, ces Assises ont permis une confrontation d'idées, la convergence des points de vue des différents en vue de l'élaboration non seulement d'une stratégie partagée mais d'un plan d'action unanimement approuvé. C'est dans ce sens que les participants ont noté que l'évolution était nécessaire, mais que toute remise en cause de l'existant ne pouvait se faire sans concertation préalable. Il a été demandé à ce que le pilote du «bateau tourisme» soit la Région, d'ailleurs compétente en la matière.

Parmi les points évoqués lors de ces Assises : la charte du tourisme État Région Département qui devrait être signée en octobre, détaillant les implications de chacun, leur participation, leurs investissements, avec des objectifs clairement affichés. Comme par exemple, la nécessité de développer le tourisme sur l'ensemble du territoire réunionnais, de métisser les produits proposés (aussi bien un tourisme haut de gamme qu'un tourisme proposant camping et activités pour tous.). La question des visas a également été posée, le ministre annonçant que ses services et ceux du ministère de l'émigration allaient y travailler.

Après ces Assises, La Réunion, à travers l'IRT (Île de La Réunion Tourisme) était présente à Top Résa, l'un des plus importants salons du tourisme.

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MAR 2007 À MAI 2008

Équipements littoraux portuaires liés au tourisme : pour accompagner le développement du tourisme maritime et des loisirs liés à l'usage de la mer. Pour 2007/2013, inscription d'une somme de 36,667 M€. dont : 22 M€ au titre du FEDER (60 %) et 14,667 M€ pour la contrepartie nationale (40 %). La nouvelle clé de répartition des cofinancements de cette mesure n'intègre donc pas la Région Réunion.

Hôtels : agrandissement et d'amélioration : 35 552 € à la SARL Les Bougainvilliers à La Saline (Europe : 53 329 €.) ; 59 256 € à la SAS Résidences Hôtelières du Soleil à Saint-Gilles (Europe : 88 884 €)

IRT 177 000 € (investissements) ; 8 485 119 € (promotion) ; 1 683 470 € : fonctionnement.

E-tourisme : conception de chartes graphiques : 60 000 €.

Hébergement et restauration en milieu rural : approbation du cadre d'intervention ; dans l'attente des conclusions de la réflexion engagée sur le dispositif global des aides publiques aux entreprises, la mesure a été reconduite.

Appel à projets pour la réalisation d'un hôtel d'affaires sur la zone d'activités aéroportuaire Pierre Lagourgue. Ce projet s'inscrit dans l'objectif d'accueillir 1 million de touristes à l'horizon 2020. Cet hôtel de haut niveau sera implanté sur une parcelle appartenant à la Région, à proximité immédiate de l'aéroport. Un appel à projets avait été lancé en 2000 et n'avait pu aboutir (un seul dossier).

Les produits de première nécessité ne sont pas frappés par l'octroi de mer

Le débat sur les prix ne s'est focalisé que sur un seul sujet : l'octroi de mer. Or, dans la composition d'un prix de vente, sont intégrés plusieurs éléments : la fiscalité, le fret, les marges dégagées par les uns ou par les autres.

Protection de l'économie et des emplois

C'est pour protéger l'économie réunionnaise que le système d'octroi de mer a été mis en place. L'enjeu est donc évident : par ce système d'octroi de mer, il s'agit avant tout d'assurer la protection de la production réunionnaise, et, par là même, le maintien des emplois des Réunionnais. Avec un taux de chômage de près de 30 %, La Réunion peut-elle se permettre de supprimer des emplois ?

Fiscalité

A La Réunion, la fiscalité est composé de deux éléments : d'une part, l'octroi de mer et d'autre part, la TVA. Le taux d'octroi de mer ne s'applique que sur produit importé, un produit made in Réunion bénéficie d'un taux zéro ou d'une exonération. Depuis des années, la Région applique un octroi de mer à taux zéro sur les produits de première nécessité : le riz, le lait, le beurre, la morue séchée etc. il est donc totalement impossible de baisser un taux qui est déjà à zéro.

Un produit partagé

Le produit de l'octroi de mer alimente essentiellement le budget des communes, la Région assurant la gestion du dispositif. Cela représente pour elles une partie conséquente de leur budget.

La question du pouvoir d'achat

Elle doit être appréhendée globalement et ne peut se focaliser sur un seul aspect.

Tout doit être mis sur la table : la question de la formation et de la structure des prix, l'octroi de mer, la TVA, le problème des revenus et des minima sociaux... Mais surtout, chaque proposition doit être discutée avec l'ensemble des partenaires concernés, chaque proposition doit être expertisée pour éviter de proposer un remède pire que le mal.

Répartition approximative des recettes 2007

Communes	242 M€
FRDE : Communes	31 M€
FRDE : Région et EPCI	8 M€
Région	66 M€
Douanes	7 M€

La logique des taux d'octroi de mer

Le régime de l'octroi de mer a subi une première réforme par l'union européenne en 1989. Ainsi avant cette date, cela ne concernait que les produits importés et le choix suivant a été fait :

Taxation nulle ou faible : cela concernait les produits de première nécessité, les matières premières (par exemple, 0 % sur le pain, le riz etc. et 4 % sur les tôles de couverture, les ciments, produits pharmaceutiques etc.

Taxation plus élevée : elle était appliqué sur les produits plus haut de gamme et les produits pour lesquels il existe une production locale. Par exemple : 13 % sur les savons de toilette, 18 % sur le café torréfié, les huiles raffinées, les glaces et sorbets, les charpentes métalliques... 28 % sur les jus de fruits, les bières...

Taxation forte : 51 % sur les alcools et tabacs... pour les produits de luxe ou liés à la santé publique

D'après les chiffres fournis par l'ADIR, pour une très grande majorité de produits (83,3 % en nombre de codes douaniers, et 72,5 % en valeur marchandises), le taux d'octroi de mer est inférieur ou égal à 6,5 %. Le taux de 51 % ne concerne que les alcools, bijoux, armes à feu et tabac.

Octroi de Mer et Produits de base

Produits	Octroi de Mer Interne	Octroi de Mer Externe
Riz	0%	0%
Lait	0%	0%
Beurre	0%	6,5%
Pain	0%	0%
Morue séchée	0 %	0 %
Huiles végétales raffinées	0%	18%
Oignons	0%	18%
Grains secs préparés	0 %	18 %
Eau embouteillée	0%	6,5%
Savons	0%	13%
Viandes	0%	0%
Volailles	0%	6,5%
Jambons	0%	0%
Café non torréfié	0%	0%
Piment frais, gingembre, safran	0%	18%
Sel	0%	6,5%
Farine	0%	6,5%
Sucre de canne	0%	6,5%
Aliments pour bébés	0%	0%
Pâtes	0%	6,5%
Jus de fruits	0%	28%
Bière	0%	28%

Et la TVA ?

L'impact de la TVA sur le pouvoir d'achat est une évidence puisque la TVA sur les produits et les services est, en final, payée par le consommateur.

Cette question peut se justifier puisque la TVA collectée à la Réunion en 2007 par l'Etat représente a minima 460 M€ (c'est ce qu'indique le rapport IEDOM) soit plus d'une centaine de millions de plus que tout l'octroi de mer Enfin, les directives européennes en matière de TVA ne s'appliquent pas aux DOM. Dans leurs cas, la TVA est une compétence stricte de l'Etat.
Ce qui d'ailleurs a permis à l'Etat de décider de garder la Guyane hors TVA, alors qu'il y soumettait la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion.

La TVA à La Réunion

- **A La Réunion, le taux de TVA normal est de 8,5 % pour un octroi de mer moyen de 8,5 % sur les importations ;**
- **Le taux réduit qui s'applique aux produits alimentaires, médicaments et fourniture de certains services... est de 2,1 %. Le riz est exonéré totalement**
- **Le taux normal de TVA en métropole (19,6 %) est supérieur à l'addition de la TVA normale Réunion et de l'octroi de mer moyen (8,5 % + 8,5 % = 17 %)**

Produits de base : Plus de TVA que d'octroi de mer

Produits	Mer Interne	Mer Externe	TVA
Riz	0%	0%	0%
Lait	0%	0%	2,1%
Beurre	0%	6,5%	2,1%
Pain	0%	0%	2,1%
Morue séchée	0%	0%	2,1%
Huiles végétales	0%	18%	2,1%
Oignons	0%	18%	2,1%
Grains secs préparés	0 %	18 %	2,1 %
Eau embouteillée	0%	6,5%	2,1%
Savons	0%	13%	8,5%

Microrégion Est
Entretien des arbres sur la RN3 Plaine des Palmistes

Les platanes bordant la RN3 dans la section ont été plantés il y a quelques années. La plupart se trouvent très proches de la chaussée, parfois même distants les uns des autres de moins de deux mètres, ce qui pose des problèmes de sécurité.

Ces alignements créent une unité paysagère propre à la RN3 et de ce fait doivent être entretenus et sauvegardés. D'où l'obligation de procéder à un entretien. Cela se passera sur la commune de la Plaine des Palmistes entre le lieu dit le Kiosque et le parking du Bras des Calumets. Il s'agit de renforcer ces alignements et d'identifier des zones pour y planter d'autres arbres. Les travaux seront réalisés en 2 phases : l'une concerne les travaux paysagers. C'est la réalisation d'abattages essentiellement des arbres recensés par l'ONF comme étant malades ou entrant dans la catégorie des pestes végétales, comme les tulipiers du Gabon, voire étant trop près de la chaussée, donc présentant un danger potentiel. C'est aussi une opération d'élagage des 445 arbres existants et de plantations complémentaires. (environ 100 arbres 450 arbustes). Cette opération permettra aussi la restauration du kiosque et l'installation de mobiliers. La 2e phase concerne les dispositifs de sécurité avec mise en place de glissière de sécurité entre les arbres et la chaussée. Le démarrage des travaux de la première phase est prévu pour le mois d'octobre 2008. Les opérations d'élagage dureront près de 2 mois, celles de plantation et de protection de végétaux, ainsi que l'aménagement des espaces publics devraient durer 12 mois.
L'opération, dans sa totalité, se chiffre à 1 170 000 € pour les 2 phases de travaux et les travaux annexes financée par la Région sur les Fonds d'Investissement Routier et du Transport.

Développement durable : des travaux d'assainissement

Suite à la disparition du dispositif FRAFU, trois autres dispositifs ont été instaurés par les Programmes Opérationnels Européens (POE), qui couvrent 2007/2013. ils portent sur les grands équipements structurants en matière d'assainissement des eaux usées et d'au potable, sur l'amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées et la mise en place des outils de gestion de l'eau.

Afin de ne pas perdre de temps, entre la fin du dispositif FRAFU et l'entrée en vigueur des nouveaux documents, une mesure intermédiaire a été mise en place. La Région vient d'approuver la 3e programmation pour l'année 2008 des mesures eau et assainissements du programme opérationnel européen FEDER pour 2007/2013. Les projets cofinancés par la Région sont la réalisation de la phase conception de la station d'épuration des Trois-Frères (Sainte-Suzanne), les réseaux de transfert associés à cette station d'épuration (phase conception). Ces deux projets sont placés sous maîtrise d'ouvrage de la CINOR. Les coûts sont respectivement de 184 429 euros et 129 033 euros, 70 % sont subventionnés dont 77 460 et 54 194 par le FEDER, le reste soit 51 640 et 36 129 euros étant supportés par la Région, soit un total de 87 769 euros.

Dans les lycées et centres de formation

A Bras-Panon

Paul Moreau :
dotation exceptionnelle de fonctionnement : 781 426 € ; dotations exceptionnelle d'équipement : 47 325 € (achat d'équipement pour les nouveaux ateliers).

A Saint-Benoît

Cité scolaire Amiral Bouvet :
travaux destinés à la gestion des flux (bus, voitures, piétons), attribution des travaux, engagement de 1,849 M€ (démarrage en juin, durée des travaux : 6 mois) ; avenants aux marchés de travaux de la séparation électrique des deux établissements (27 725 €) et réparation de l'alarme incendie : 11 392 €.

Saint-Benoît IV (Sainte-Anne) :
autorisation à signer les marchés de travaux ; programme de plus de 13 M€ ; la construction de ce lycée bénéficie des fonds européens du FEDER à hauteur de 60 %, les 40 % restants sont à la charge de la Région.

Patu de Rosemont :
dotation d'équipement exceptionnelle : 61 600 € ; dotation d'équipements exceptionnelle liée à l'ouverture de nouvelles sections : 81 140 €

A Saint-André

AFPAR :
avenants au marché de réhabilitation respectivement de 100 480 € et de 140 729 € portant le marché global de l'opération à plus de 14 millions d'euros, le montant des travaux s'élevant à plus de 13 millions d'euros, 40 % des dépenses éligibles étant pris en charge par la Région, et 60 % par le FEDER (Europe).

Microrégion Nord
L'action de la Région dans la micro région Nord

Dans les lycées de Saint-Denis

Cité scolaire du Butor : réhabilitation de la Maison du Lycéen : 380 000 €.

LP Horizon : avenant pour des travaux complémentaires : 425 824 € ; lancement de la procédure adaptée pour les travaux non liés directement au marché : 212 456 € ; dotation complémentaire d'équipement : 67 530 € ; dotation exceptionnelle d'équipement 362 368 € ;

Lislet Geoffroy : dotation complémentaire d'équipement : 177 700 € ; réhabilitation, choix du conducteur d'opération pour la 2e phase du projet (remise aux normes du clos et du couvert, de la sécurité incendie, de l'accessibilité handicapés, des réseaux) : 172 515 €. (Démarrage des travaux : février 2011, fin des travaux : février 2013).

Georges Brassens : pour un stage de voile en haute mer Réunion / Maurice / Réunion : 1 600 €.

Rontaunay : 8 500 € (dotation complémentaire pour la participation au salon international de l'agriculture).

Quel emplacement pour le prochain lycée du Nord ?

Dès 2004, la Région a souhaité compléter l'offre en lycées sur Saint-Denis par l'implantation d'un nouvel établissement, le huitième sur le chef-lieu Après concertation entre les services de la Région et ceux de la mairie de Saint-Denis, un accord était trouvé pour une implantation sur le site de la Technopole.

Dès lors, les premières études ont été lancées. Mais aujourd'hui, la commune de Saint-Denis, estime que le site choisi est en contradiction avec l'objectif que la commune veut affecter à ce lieu, à savoir le développement de l'activité économique et de la recherche. L'équipe municipale de Saint-Denis propose que ce nouveau lycée soit implanté soit aux abords de la maison d'arrêt (la prison) ou même à Sainte-Marie. Pour ce qui la concerne, la Région a entrepris de nouvelles démarches pour trouver un terrain susceptible de recevoir l'établissement. A noter qu'entre le moment de la décision de la construction d'un lycée et le moment de sa livraison, il s'écoule environ 10 ans (foncier, études techniques, discussions avec le Rectorat pour la finalisation de la vocation de l'établissement et de la carte pédagogique, lancement des concours d'architectes, puis dossiers des consultations de entreprises etc.)

Région Sud
La Région déplore l'abandon du projet Rocade du Tampon

La Région regrette de voir le projet de la rocade du Tampon tomber à l'eau, suite à un avis défavorable du conseil municipal de la commune. Il s'agissait pourtant d'un aménagement phare, non seulement pour la commune du Tampon, mais également pour le Sud dans son ensemble.

Ce projet était inscrit au Schéma d'aménagement régional de 1995. Dès 1996, la Région a mis en place une autorisation de programme de 15 M€pour les acquisitions foncières. L'enquête publique est lancée en 1997, la déclaration d'utilité publique est prononcée en août 1998, puis prorogée jusqu'en 2002. En 2004, l'avant-projet sommaire est présenté à la Région. Des échanges entre la Région et la commune du Tampon s'engagent, portant notamment sur la possibilité de réaliser un viaduc au-dessus de l'actuelle place des Florilèges, des murs anti-bruits, un phasage et un maillage avec la route des Flamboyants. Le 21 avril 2005, un compromis est trouvé, le phasage des travaux de la rocade est envisagé. En 2006, une convention financière pour la première phase (38,5 M€ sur un total de 97 M€) est approuvée. L'appel d'offres des travaux de la rocade devait être lancé début 2007. Alors qu'il restait à valider formellement le projet de convention financière, malgré l'avis favorable donné par le jury citoyen le 22 février 2007, le conseil municipal prononce, le 21 mai 2007, un avis défavorable au projet. La commune a alors demandé aux services instructeurs (DDE et Région), d'une part, la révision du tracé en ramenant la 2x2 voies à 2x1 voie, d'autre part, l'engagement d'une réflexion sur une voie de contournement rapide par l'est de la commune. Par lettre en date du 27 juillet 2007, le Préfet a informé la Région que l'avis de la mairie sur la rocade était de nature à remettre en cause l'économie générale du projet et, ainsi, détournait de son objet l'arrêté déclaratif d'utilité publique (DUP). La décision tardive de la maire rendait délicat le lancement des travaux avant l'échéance de la DUP, fixée au 8 août 2008. Avec l'expiration de celle-ci, le projet de la rocade du Tampon est définitivement enterré.

L'action de la Région dans la microrégion Sud

Dans les lycées de Saint-Louis

Victor Schoelcher : enveloppe complémentaire de 10 000 € pour l'acquisition d'une parcelle de terrain (ZAC de l'avenir) pour l'extension du lycée.

Antoine Roussin : aide au titre du Fonds commun des services d'hébergement : 9 126 € ; création de rampes d'accès et de sanitaires pour les personnes à mobilité réduite : 28 000 €; dotation d'équipement exceptionnelle : 20 000 € (achat de matériel de son et d'éclairage, suite à la rénovation de l'amphithéâtre)

Roches Maigres : réfection de l'étanchéité de la salle des professeurs : 21 000 € ; dotation exceptionnelle de fonctionnement : 398 283 €

Dans les lycées de Saint-Pierre

Ambroise Vollard : remise aux normes des locaux de la cuisine centrale, attribution des marchés : plus de 3 M€. ; construction d'un abri véhicules : 164 950 € ; réfection des toitures terrasses et des peintures intérieures : plus de 2 M€. (fin des travaux : avril 2009).

Dans les lycées et centre de formation de Saint-Joseph

Lycée professionnel agricole et horticole : travaux de remplacement des serres : 300 000 € ; études pour les travaux de maintenance : 70 000 € ; remplacement du lave linge de l'internat : 6 714 €.

EPLEA : approbation de l'avant-projet sommaire pour la réhabilitation de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole. Coût global de 11,7 M €, dont 8,7 M € pour les travaux. Ceux-ci sont répartis en 2 tranches : une tranche ferme de 4,72 M€ (notamment pour les travaux permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et les travaux de sécurité et de remise aux normes) et une tranche conditionnelle de 4,05M €. La tranche conditionnelle reste liée à la définition de l'orientation de l'enseignement agricole et au devenir de la filière.

Dans les lycées du Tampon

Roland Garros : approbation du dossier projet et de l'enveloppe financière pour la réhabilitation du lycée. Début des travaux : janvier 2009, livraison janvier 2012. Avenant de 122 412 € pour un coût global du projet de plus de 13 M€.

Bois Joly Potier : aménagement d'une salle de permanence et mise aux normes des locaux du foyer socio-éducatif, enveloppe de 600 000 €. (Démarrage des travaux : juin ou juillet 2009, livraison 4 mois plus tard).

Microrégion Ouest

Route des tamarins : Travaux de raccordement à l'Étang-Salé

Pour permettre le raccordement de la route des Tamarins à l'actuelle RN1, la Région a procédé à diverses modifications de circulation :

La phase 1 permet les travaux de raccordement de la route des Tamarins sur la voie existante (du 19 septembre au 19 décembre 2008).

La phase 2 vise à assurer une meilleure fluidité de la circulation pendant la fin des ouvrages exceptionnels (Grande Ravine et Ravine Fontaine) et se déroulera du 19 décembre 2008 au 19 avril 2009.

La phase 3 sera nécessaire pour le démontage des travaux de mise en circulation de la phase 2 et se déroulera du 19 avril 2009 jusqu'à la mise en service de la route des tamarins, prévue début juin 2009.

PHASE 1 DU 19/09/08 AU 19/12/08 > DIRECTION SAINT-DENIS > DIRECTION SAINT-PIERRE

Formation hippique : financement à l'EPLEA de Saint-Paul

La Région a pris acte du fait que les conditions ne sont pas actuellement réunies pour le lancement d'une nouvelle promotion de lad jockey en métropole. En effet, les points bloquants du point de vue des aspects urbanisme du projet de construction de l'hippodrome de Cambaie (qui ont été levés avec l'aval reçu des services de l'Etat en 2007) ont retardé le projet, renvoyant l'ouverture de cette infrastructure à 2011, dans le meilleur des cas. Cela rend périlleux la poursuite d'un plan de formation des jeunes sur la logique adéquationniste liée à ce projet.

La Région a ainsi approuvé la suspension du programme de formation pour l'année 2008 et émis un avis favorable sur la proposition de financement, à hauteur de 43 200 € de la mission d'accompagnement / insertion par l'EPLEA de Saint-Paul en faveur des jeunes actuellement dans un cursus de formation en métropole.

L'action de la Région dans la région Ouest

Dans les lycées de Saint-Paul

Saint-Paul IV : avenant pour la construction des équipements sportifs, de l'internat et finalisation de l'unité fonctionnelle bio-industrie : 53 690 € ; finalisation de l'unité fonctionnelle 11 : montant complémentaire : 62 760 € ; marché de contrôle technique complémentaire : 11 284 € ; marché complémentaire de coordination, sécurité et protection : 6 184 € ; acquisition d'équipements industriels et pédagogiques : 496 471 €.

La Renaissance : réhabilitation de la cuisine collective, avenants et marchés complémentaires pour gros œuvre, revêtement, plomberie, électricité, climatisation et ventilation : 62 000 € ; avenants au marché d'équipements et de travaux (42 000 €) ; dotation exceptionnelle fonctionnement : 82 000 € ; travaux de maintenance : 151 000 €

Vue Belle : travaux de maintenance : 86 000 €

Dans les lycées de Saint-Leu

Stella : construction du gymnase et du trinquet, attribution de 6 marchés : 5 M€. (Durée des travaux : 16 mois, mise en service : fin 2009) ; dotation d'équipements exceptionnelle liée à l'ouverture de nouvelles sections : 12 570 €

Dans les lycées et centre de formation du Port

Léon de Lepervanche : dotation d'équipement exceptionnelle : 43 000 € (palettiseur) et 8 769 € (équipement pour l'école d'aide soignant) ;

CIRFIM : 25 200 €à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, pour la réalisation de travaux de confinement de l'amiante sur plusieurs salles du centre de formation.

UFR
L'assainissement en question

L'actualité résonne encore du bruit des mises en examen des maires de nombreuses communes de la Réunion, pour non-conformité de leurs réseaux d'assainissement.

C'est vrai que la priorité des communes a été, pendant des années, de fournir de l'eau potable aux habitants et que les investissements pour le traitement des eaux usées ne sont venus que dans un second temps.
Depuis les années soixante, toutes les collectivités locales ont dû mettre progressivement leurs services aux normes nationales et européennes. Dans l'hexagone, cette marche forcée s'est effectuée dans le contexte d'un pays déjà développé et il ne s'agissait bien souvent que de moderniser ce qui existait déjà. Pourtant cette mise aux normes n'est pas encore achevée. En effet, la France est régulièrement mise à l'amende par l'Europe à cause de son retard en matière d'assainissements.

À la Réunion, les collectivités locales ont été confrontées elles aussi à cette mise aux normes. Mais alors qu'en métropole les réseaux existaient, ici il a fallu les créer à partir de rien et souvent on a privilégié, à juste raison, la création, à la mise aux normes. Quand les gens vont encore chercher de l'eau avec un ferblanc à la citerne du quartier, la priorité, c'est de leur donner l'eau courante. Les collectivités locales réunionnaises ont donc été confrontées à une double dépense alors même que les retards accumulés pendant la période coloniale pesaient de tout leur poids.

La responsabilité de la Réunion et des communes est donc bien inscrite dans un contexte général défaillant. Dès lors des questions se posent. Pourquoi seuls les maires de cette île ont été mis en examen ? Où sont les mises en cause des responsables de l'Etat chargés de l'affectation des crédits outre-mer ?

Mais on ne peut pas en rester là. Au moment où tout le monde s'inscrit dans le développement durable, il n'est pas question de sacrifier notre environnement, et notre patrimoine naturel. Par ailleurs on sait que sans assainissement, on ne peut plus construire de logements collectifs.

La collectivité Réunion est au pied du mur. Ni l'Etat, ni la Région, ni le Département ne peuvent se désintéresser de cette question. Il est devenu urgent de finaliser l'évaluation de cette mise aux normes et de mettre en face les financements et les programmations nécessaires. Mais ensuite, on sait qu'il faudra faire payer aux consommateurs le coût de cet assainissement. Les réunionnais sont-ils capables de faire face à cette nouvelle dépense obligatoire ?

La réponse est non. On doit donc tout mettre en œuvre pour que le coût du traitement des eaux usées soit le plus faible et le plus juste possible et, dans cette perspective, il ne peut être question de privatisation. Si on considère que le pouvoir d'achat, à La Réunion, n'augmentera pas, ce serait irresponsable que de laisser des privés faire des bénéfices sur la distribution et le traitement des eaux dans notre île.

Sur ce point, il y a des questions sans réponses. Pourquoi les élus réunionnais laissent t'ils des multinationales pressurer le portefeuille de leurs électeurs ?

Oui, il faut accuser l'Etat sans ménagement quand il est responsable, mais l'Etat n'est pour rien dans le choix des élus locaux de faire de la distribution et du traitement des eaux de simples marchandises… Alors que ce sont des dépenses obligées pour les ménages.

En refusant dernièrement de comparaître les élus se sont rendus coupables de forfaiture mais c'est une diversion. Il s'agit pour eux d'éloigner les vraies questions que leurs électeurs sont en droit de leur poser.

UMP
Il est urgent de sécuriser les estimations des coûts des grands projets.

Les récentes conclusions du bureau d'étude Iris-Conseil sur la dérive du coût de construction de la route des Tamarins ne manquent pas de nourrir de profondes inquiétudes quant à la capacité du Conseil régional à mener à bien sa politique de grands travaux. Notre collectivité a jusqu'alors fait preuve d'un trop grand « optimisme » sur les estimations initiales de ses projets d'infrastructure. La réduction de ces écarts entre coûts estimés et coûts réels constitue aujourd'hui une priorité politique en ce qu'elle doit permettre aux Réunionnais d'apprécier, de la manière la plus réaliste, l'effort financier qu'ils devront consentir à long terme pour la réalisation du Tram train et de la nouvelle route du littoral.

Aujourd'hui : des sous-estimations systématiques… pour un endettement de 340 millions d'euro.

Route des Tamarins :
- Montant initial estimé de l'opération : 635 millions d'euro,
- Coût final de l'opération 1,1 milliard d'euro.

Lycée Saint-Paul IV :
- Coût prévisionnel de l'opération : 23 millions d'euro
- Coût final : 36 millions d'euro.

Centre de formation aux métiers de l'automobile :
- Coût prévisionnel de l'opération : 24 millions d'euro
- Coût encore prévisionnel : 37 millions d'euro

Demain : une explosion des coûts ?

Tram train :
- Montant initial estimé de l'opération (2007) : 1,6 milliard d'euro
- Coût final de l'opération (2013) : inconnu

Route du littoral
- Coût prévisionnel de l'opération (2007) : 930 millions d'euro
- Coût final de l'opération (2017) : inconnu

Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise :
- Coût prévisionnel de l'opération (2007) : 61 millions d'euro
- Coût final de l'opération (2010) : inconnu

En l'absence d'une évaluation réaliste de nos ressources budgétaires qui nous permettrait, pour chacun de ces projets, de définir des plafonds de dépenses d'investissement maximal dans lesquels devraient nécessairement s'inscrire les propositions des entreprises, la Région envisage-t-elle de différer ces surcoûts vertigineux sur plusieurs générations de Réunionnais ou encore de hiérarchiser les projets mais selon quels critères ?

PS

CONTRIBUTION NON PARVENUE

ALLIANCE/FREEDOM
Éviter que La Réunion ne sombre dans la crise

Pas un seul jour ne se passe sans que nous apprenions une mauvaise nouvelle concernant l'économie mondiale. Ces mois derniers, c'était le prix du baril de pétrole qui ne cessait de grimper entraînant l'augmentation des cours des matières premières, puis c'était le coup de froid dans le dos des investisseurs avec la déstabilisation des marchés financiers et la bourse qui ne cessait d'osciller et enfin dernière mauvaise nouvelle : la faillite d'une grande banque d'affaire américaine qui risque d'entraîner dans son sillage la perte d'autres structures moins importantes.

Certes, la banque fédérale américaine, faisant fi du libéralisme exacerbé qui sévissait jusque-là dans l'économie de ce pays, va intervenir. Mais, tout ceci nous alerte sur la fragilité de l'économie mondiale qui repose sur un enchevêtrement des systèmes financiers qui, en cas de faillite au plus haut sommet, entraînera inéluctablement par effet de dominos des déséquilibres à la base.
Si cela se produit, nos banques auront-elles encore les moyens de prêter de l'argent aux petits investisseurs et si oui à quel taux ? Le citoyen de base pourra-t-il encore emprunter auprès de sa banque ?

C'est dans ce contexte de crise économique mondiale dont les conséquences se font déjà sentir à La Réunion que nous devons agir pour le développement de notre pays. Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont énormes et nous devons pouvoir les surmonter. Il y a d'abord la question de la démographie. Les statistiques prévoient une Réunion à 1 million d'habitants en 2030 avec l'arrivée de 140 000 personnes actives supplémentaires portant le nombre de personnes en âge de travailler à 440 000. Eu égard au poids du chômage sévissant et au manque de logement actuel, il nous faut tenir compte de ces données dans toutes nos actions. Il nous appartient également de prendre en compte les effets du réchauffement de la planète avec les changements climatiques dont les conséquences se font déjà sentir sur certains continents. La Réunion n'est pas à l'abri des catastrophes naturelles qui pourraient engendrer de véritables désastres.

Enfin, La Réunion qui est tributaire de l'Europe par son économie, subit de plein fouet la crise qui y sévit et des orientations qui sont ou qui seront prises au niveau de la communauté. L'inflation et l'augmentation du coût des matières premières n'arrêtent pas de bousculer les revenus des ménages entraînant la baisse de leur pouvoir d'achat. La fin du règlement sucrier actuel avec une compensation du prix du sucre par l'état prévu en 2014 risque d'amener la disparition de cette plantation et les conséquences sociales qui en découlent. La réforme de l'octroi de mer prévue également en 2014 risque de voir sa disparition purement et simplement. Ce sera plus de 300 millions d'euros en moins dans les budgets d'investissement des collectivités.

Plus proche encore, c'est la fin des grands chantiers qui alertent les milieux économiques. Il y a encore quelques mois les entreprises espéraient beaucoup sur les grands travaux d'investissement provenant des collectivités. Or, certaines ne sont pas en mesure de lancer des chantiers d'investissement dans les mois qui suivent la fin du chantier de la route des Tamarins, soit parce qu'elles ont abandonné des projets, ou qu'elles les ont différés soit encore à cause des études qui ont pris du retard. A cela s'ajoute la crise qui frappe le BTP, les entreprises seront par conséquent amenées à procéder à des licenciements. La situation va donc s'aggraver pour des centaines de travailleurs.

Dans ces conditions où tous les secteurs sont touchés par la crise, il est important que les politiques comme les acteurs économiques arrêtent de crier chacun de son côté, mais s'unissent au-delà des clivages idéologiques et politiques pour réfléchir à des solutions d'avenir et obtenir du gouvernement des moyens spécifiques pour éviter que La Réunion ne sombre dans la crise.

Véronique Denes

Paul Fotsé-Njomgang

Michel Tamaya

GROUPE VERT ET NOUVELLE GAUCHE

Priorités à la formation de la jeunesse Réunionnaise et excellence dans le développement durable de la Réunion.

POUR ALLER PLUS LOIN
Site internet de la Région :
www.regionreunion.com
(rubrique ACTUALITÉS)

Regards sur le monde pour le développement durable

Dans le cadre du séminaire international sur la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques, la Région a organisé une série d'événements regroupés sous la thématique générale Regards sur le monde : festival cinéma et développement durable, conférences débats, expositions, pièce de théâtre, programmations télévisées tournant sur le développement durable...

Exposition de Wilhiam Zitte à la Villa de la Région

L'exposition La Résidence Nosy Be – La Réunion, produite par la Région Réunion, est le fruit d'un partenariat initié entre l'artiste Wilhiam Zitte, et la Région depuis 2007. Cette exposition s'est déroulée jusqu'au 27 septembre à la Villa de la Région.

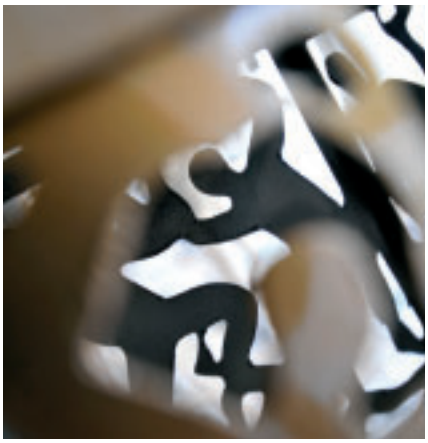

Rentrée universitaire 2008-2009 : La Région accueille les étudiants étrangers

La Région Réunion a accueilli une centaine d'étudiants étrangers réalisant leurs études à l'Université de La Réunion et inscrits dans les programmes ERASMUS et CREPUQ notamment. Ces jeunes viennent d'Allemagne, Angleterre, Suisse, Autriche, Espagne, Belgique, Italie, Islande, Pays-Bas, Norvège, Afrique du Sud, Inde, Madagascar, Maurice, Mozambique, Roumanie, Srilanka, Québec...

Les 165 jeunes sportifs réunionnais des JSOI à la Région

La Région, le Département, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ont tenu à féliciter les jeunes Réunionnais qui ont participé aux JSOI (jeunes des jeunes de l'océan Indien). Une pour la Région d'affirmer l'intérêt qu'elle porte au sport, à la coopération régionale et au codéveloppement.

La Région présente à la libération de la R583

La R583 est une nouvelle variété de canne à sucre, fraîchement sortie des laboratoires du CERF (Centre d'Essai de Recherche et de Formation). Sur la plateforme des Tamarins, dans les hauts de l'Ouest, elle a été remise aux planteurs de la microrégion. La Région est directement impliquée par ses responsabilités dans le domaine de recherche, de l'aménagement du territoire et du développement économique de La Réunion. Et le développement de la filière canne sucre doit se traduire par des avancées qui doivent profiter à tous planteurs ou sucriers et chacun doit ressentir profondément que dans ce développement, il a sa part.

POUR ALLER PLUS LOIN
Site internet de la Région :
www.regionreunion.com
(rubrique ACTUALITÉS)

Cycle des conférences MCUR : un public grandissant

La Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise poursuit l'organisation de son cycle de conférences. Les thèmes abordés sont nombreux et variés : la démographie, le patrimoine de Zanzibar, les liens entre philosophie et écologie, les syncrétismes liés à la situation coloniale, la culture politique africaine (pour 2007). Dernière conférence en date, celle donnée par Sanjay Subrahmanyam, spécialiste mondialement connu du monde indien ancien et moderne, titulaire d'une Chaire d'histoire de l'Inde, Université de Californie, Los Angelès, auteur de plus de 20 ouvrages et de centaines d'articles en plusieurs langues, sur le thème « Comment écrire l'histoire de l'Océan Indien ? ». Une conférence qui a réuni plus de 200 personnes.

Présentation du magazine télé et web des lycées et de la formation

DZ (demain zordi), le nouveau magazine télévisé et web des lycées et de la formation du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) a été présenté le mercredi 10 septembre.

Ce magazine de 13 minutes est destiné aux jeunes en formation, à leurs parents, leurs enseignants et plus largement à tous ceux qui s'intéressent aux problématiques éducatives, culturelles et sociétales de La Réunion et de la zone Océan Indien. La saison 3 de DZ sera lancée le 1er octobre sur Télé Réunion avec la diffusion de son 30e numéro, de même qu'un site interactif (www.dzmag.tv).

Visite sur le chantier de la Grande Ravine

Le nombre de visiteurs sur le chantier de la Route des Tamarins est croissant, les réservations sont nombreuses... ce qui prouve l'intérêt des Réunionnais pour ce chantier, exceptionnel sur tous les plans.

A chaque visite, on peut constater l'avancée des chantiers et se rendre compte des prouesses techniques réalisées, comme ici, sur le pont de la Grande Ravine.

La formation des masseurs kinésithérapeute est ouverte

L'Institut de Formation de Masseurs Kinésithérapeutes (IFRM) a officiellement ouvert ses portes le 24 septembre. Il est situé à Saint-Pierre, sur le site du Groupe Hospitalier Sud Réunion (GHSR). Cette école de kinésithérapeutes, qui vise l'excellence, permettra à notre île de rayonner dans le secteur médical qui, d'ailleurs, ne connaît pas de chômage et garantit une activité professionnelle pérenne.

Soléo 2000 : la centrale photovoltaïque la plus puissante de France

Les toits de l'entreprise Sodexpro (au Port à la ZAC 2000) accueillent désormais une centrale photovoltaïque d'une puissance de 1 250 kW crête. Ce qui en fait l'une des plus puissantes installées non seulement à La Réunion mais en France métropolitaine : 7 600 modules photovoltaïques sur une surface de 12 000 m^2 pour une production annuelle de 1 700 000 kWh/an ce qui correspond à l'alimentation en électricité de 600 foyers. Une nouvelle illustration de l'avance considérable de La Réunion dans le domaine des énergies renouvelables. Et si le solaire et le photovoltaïque sont en plein boom, l'éolien se développe, les études avancent sur l'énergie à tirer de la mer... La filière énergie renouvelable est réellement créatrice d'emplois.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

CONCOURS 2008

DATE LIMITE
DES INSCRIPTIONS :
14 NOVEMBRE 2008

3 NIVEAUX
DE PARTICIPATION

PRIMAIRE
CONCOURS PAR CLASSE
(dessin de la classe)
1er prix : Sortie sur le Grand Bleu
2e prix : Visite de Kélonia
3e prix : Visite de l'Aquarium

COLLÈGE
CONCOURS INDIVIDUEL
(reportage photos)
1er prix : Vélo
2e prix : Livre de collection
3e prix : Visite du Musée Stella Matutina et de la Maison du Volcan

LYCÉE
CONCOURS INDIVIDUEL
(expression écrite, ou maquette, ou croquis) :
1er prix : Vélo à Assistance Electrique
2e prix : Vélo
3e prix : Livre de collection

REGION REUNION
VALORISONS NOS ATOUTS

SAR Réunion
Schéma d'Aménagement Régional
DES HOMMES, UNE ÎLE.

ministère éducation nationale enseignement supérieur recherche

Pour plus de renseignements, contactez la cellule SAR du Conseil Régional de La Réunion
sar@cr-reunion.fr – Av. René Cassin – le Moufia B.P. 7190 – 97719 Saint-Denis Messag CEDEX 9

ou sur le site de la Région : www.regionreunion.com